Textes d’Anouar Benmalek sur Octobre 1988

Appel à la Direction Politique et Militaire de l’Algérie
Alger, 9 octobre 1988

Non à l’amnistie des tortionnaires !
Décembre 1989

L’intégrisme ou la tentation de la régression
Janvier 90

Amnistie et morale
Avril 90

Démocrates du nouveau type !
Août 90

De la « légalisation » du Comité contre la torture
Août 90

Quand les hyènes relèvent la tête
Octobre 1990

La peine de mort
Avril 91

Le mémorial de la douleur et de l’amour
Mai 91

Entre l’État de droit et l’État de fait
Mai 91

Du 5 octobre 1988 et du Comité contre la torture
Octobre 2001

La formation du Comité national contre la torture
Octobre 1998

Que reste-il d’Octobre 88, vingt ans après ?
Octobre 2008

Une sombre magouille d’apprentis sorciers incompétents
5 octobre 2008

anouarbenmalek.free.fr

Appel à la Direction Politique et Militaire de l'Algérie

Alger, 9 octobre 1988

Des sources diverses, parfois recoupées, parfois contradictoires, ont laissé entendre que le nombre de victimes des événements tragiques qui ont secoué l'Algérie et d'autres régions de notre pays dépasserait la cinquantaine. Ce nombre élevé de morts parmi, entre autres, les jeunes manifestants est dû essentiellement, d'après les différents témoignages, à l'utilisation des armes à feu par les forces de l'ordre.

Or personne n'ignore que les motifs qui ont jeté ces milliers d'enfants et d'adolescents dans les rues d'Alger sont d'ordre social et politique. Les jeunes manifestants ont exprimé confusément et avec l'irrationalité violente du désespoir la peur qu'ils éprouvent devant un avenir bloqué, avec un enseignement de plus en plus sélectif et le chômage assuré au bout pour bon nombre d'entre eux. Ils ont également exprimé leur colère devant cette inflation qui devient de plus en plus folle et qui écrase littéralement leurs familles, alors que d'autres, dans les rouages étatiques, se construisent sans pudeur de fabuleuses résidences et ne parlent plus qu'en devises. Ces jeunes gens n'ont, probablement, pas été à l'abri de manipulations criminelles, comme en témoignent douloureusement certaines déprédations, mais soigner les effets sans toucher aux causes, se contenter de la répression brutale par les balles et les tanks sans tenter d'analyser ce profond sentiment de ressentiment et d'angoisse de la jeunesse et sans y porter remède, serait non seulement contraire à l'intérêt bien compris de tous, mais dangereux pour notre pays. Notre peuple, c'est d'abord la jeunesse et l'oublier, c'est se placer en dehors de ce peuple.

Nous demandons, nous supplions la Direction politique et militaire de notre pays :

— en premier lieu, de donner des directives de modération aux forces de l'ordre. Ces enfants sont nos enfants, et on ne tue pas des enfants sans se mettre dans la même position que ceux qui assassinent les enfants de l'Intifada ;

— en second lieu, de faire preuve de magnanimité, de clarté et de courage politique dans le traitement judiciaire de ceux qui ont été arrêtés dans le cadre de ces troubles ;

— en troisième lieu, d'engager un réel programme de sauvetage (et le mot n'est pas trop fort) de notre jeunesse, de s'engager à rétablir et à consolider le pouvoir d'achat de la masse des Algériens, de lutter contre la corruption qui gangrène notre appareil d'État et, finalement, de démocratiser la vie politique de l'Algérie par l'instauration, au minimum, d'une réelle liberté d'expression, seul moyen d'éviter que des revendications fondamentalement justes ne prennent une traduction aussi destructrice.

Note de l'éditeur : L'auteur de ces chroniques est le premier intellectuel algérien vivant en Algérie à condamner explicitement, par un texte public, la violence de la répression qui a suivi les émeutes d'octobre 1988, alors que le pays était encore sous la poigne du parti unique. Son appel a été rédigé et distribué à Alger le 9 octobre 1988, pendant l'état de siège imposé à l'Algérois à la suite des événements du 5 octobre 1988. Les premiers destinataires en ont été le président de la République algérienne, le colonel Chadli, le président de l'Assemblée populaire nationale (parlement), le responsable de l'appareil du parti FLN, les ministres de l'Intérieur et de la Justice et d'autres hauts responsables de l'État. D'autres exemplaires du même appel ont été distribués le même jour aux directeurs et aux journalistes de la presse nationale et des agences de presse internationales ayant leurs bureaux à Alger. D'ailleurs, comme le rappelle l'ancien correspondant de l'AFP à Alger, Abed Charef, dans son ouvrage *Dossier Octobre* (Éd. Laphomic, Alger, 1989), les journalistes algériens sont les premiers à diffuser largement ce texte pathétique, environ une heure après la mort d'un de leurs confrères, Sid-Ali Benméchiche, lors de la tragique fusillade de Bab El Oued.

En ce qui concerne le nombre des victimes, le black-out imposé sur l'information pendant l'état de siège avait réussi à cacher que le bilan était encore plus dramatique et atteignait plusieurs centaines de tués. Le chiffre de cinquante que cet appel donnait alors doit être vraisemblablement multiplié par un facteur supérieur à dix.

anouarbenmalek.free.fr

Lettre ouverte à M. le président de la République

Pourquoi je n'ai pas voté le 3 novembre 1988

Monsieur le président de la République,

Lors d'une enquête menée pour le compte de l'hebdomadaire Algérie Actualité, nous avons été mis en contact avec des témoignages nombreux, précis et concordants, portant sur des sévices et des tortures exercés par des éléments appartenant aux forces de l'ordre sur des personnes arrêtées pendant les troubles du mois d'octobre.

Ces témoignages sont à la limite de l'insoutenable, rappelant les pires heures de la bataille d'Alger. Tous les moyens d'alors ont été utilisés de nouveau : électricité, baignoire, sévices sexuels, passages à tabac, simulacre d'exécution. Il n'a pas fallu, hélas, beaucoup d'imagination à nos tortionnaires locaux pour atteindre l'efficacité de leurs anciens confrères français. Même les enfants, surtout les enfants, monsieur le président de la République, n'ont pas été à l'abri de ce déchaînement de cruauté, souvent gratuite, et sans autre but que son propre assouvissement.

Monsieur le président de la République, la santé d'un pays se mesure également au degré de contrainte effective que sa Constitution exerce sur toutes ses activités, en particulier dans le domaine extrêmement sensible du face-à-face entre le simple individu et l'appareil répressif de ce pays. Or, pendant les événements d'octobre, le texte fondamental de notre République a été traîné dans la boue. Aucune de ses dispositions en matière de présomption d'innocence, d'arrestation, de garde à vue, d'interdiction d'atteinte à l'intégrité physique et morale n'a été prise en considération par ceux-là mêmes qui en auraient dû être les gardiens les plus fervents.

Les médias nationaux l'écrivent à présent, l'usage de la torture est chose reconnue en Algérie. Les interlocuteurs qui ont accepté de nous recevoir au cours de notre enquête, eux aussi, ne le nient plus. Cependant, chacun essaie de mettre en cause, sans les nommer évidement, d'autres « services » que les leurs.

Monsieur le président de la République, vous êtes le premier magistrat de ce pays, et, en tant que tel, vous disposez de tous les moyens d'investigation possibles. Trop d'abus ont été constatés pour que cela soit le fait uniquement de « bavures » d'exécutants zélés. Les responsables, à tous les niveaux, qui ont ordonné, couvert, ou fermé les yeux sur ces pratiques ignominieuses, doivent être débusqués, nommés et punis conformément à la loi.

Vivre en république impose un contrat minimal de confiance entre l'État et le citoyen. La torture est la rupture extrême de ce contrat. Savoir que l'on peut être torturé parce qu'on pense autrement, savoir que les responsables de cette torture vont peut-être continuer à vaquer à leurs affaires, soit à leurs anciens postes, soit à de nouveaux postes, voilà qui fait de chacun de nous un otage en sursis de la barbarie.

Otages, oui, nous l'avons été depuis 1962, car la torture n'est pas, malheureusement, une caractéristique des seuls événements d'octobre 1988. Cette méthode de mise au pas des « dissidents » a été pratiquée par tous les gouvernements précédents, que ce soit sous M. Ben Bella ou sous M. Boumediene, utilisant parfois les « disparitions » pures et simples de gêneurs. Je veux bien croire qu'un processus réel de démocratisation est en train de s'enclencher, et qu'il pourrait y avoir une rupture radicale avec les méthodes du passé. Mais, monsieur le président de la République, cette rupture avec l'arbitraire, pour être crédible et irréversible, exige que tous les coupables, qui ont estimé avoir droit de vie et de mort sur les citoyens, paient et paient le prix fort.

C'est pour cela, monsieur le président de la République, que je n'ai pu aller voter, la conscience tranquille, le 3 novembre. Ce n'est pas que je sois contre le projet de révision constitutionnelle : qui pourrait être contre un renforcement des pouvoirs de l'Assemblée nationale, même si, pour l'instant, ceux-ci restent éminemment théoriques ? C'est simplement que je ne veux pas que mon geste de citoyen puisse être interprété par tel

anouarbenmalek.free.fr

ou tel tortionnaire, en costume ou en uniforme, comme un geste d'oubli ou de pardon résigné.

Veuillez croire, monsieur le président, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Remarque : ce texte a d'abord été lu à Alger le 2 novembre 1988, veille du référendum sur la Constitution, au cours d'une grande assemblée au Palais de la culture, convoquée à l'initiative d'intellectuels et d'un collectif du Centre national des études historiques. Les verbes, quand il le fallait, étaient bien évidement au futur.

Algérie Actualité

anouarbenmalek.free.fr

Non à l'amnistie des tortionnaires !

Décembre 1989

Au début du mois d'octobre 1988, alors que plusieurs villes de notre pays étaient en proie à d'importants mouvements sociaux, un organisme étatique dénommé officiellement « Commandement militaire chargé du rétablissement de l'ordre public dans la Capitale » a été mis en place. Sous son autorité, de très nombreuses personnes ont été arrêtées. Beaucoup d'entre elles ont témoigné par la suite avoir été torturées dans les divers centres de détention, que ce soit par des agents de la Sûreté nationale, relevant du ministère de l'Intérieur, ou par des militaires dépendant de la Gendarmerie nationale, de l'Armée de terre ou de la Délégation générale à la prévention et à la sécurité.

Malgré les nombreux témoignages recueillis aussi bien par le Comité national contre la torture (et publiés récemment dans un livre bouleversant : le *Cahier noir d'Octobre*), que par les ligues algériennes des droits de l'homme, malgré les plaintes déposées par certaines victimes de sévices, aucun tortionnaire n'a été inculpé ni, a fortiori, jugé jusqu'à présent.

Cette situation est proprement insupportable, tant au regard du droit national et international qu'à l'aune des diverses promesses et engagements formels pris, à plusieurs occasions, par les plus hautes autorités de l'État algérien, à commencer par la première : le président de la République. Rappelons ces promesses.

Recevant le bureau de la Ligue algérienne des droits de l'homme, le président Chadli Bendjedid avait déclaré, selon une dépêche publiée dans tous les quotidiens nationaux le 19 octobre 1988, que « les atteintes aux droits de l'homme seront sanctionnées dans le strict respect des lois ».

Une prise de position plus claire et plus ferme, ne souffrant d'aucune ambiguïté quant à la reconnaissance officielle de la réalité de la torture pendant les « événements d'Octobre », sera faite, par la suite, devant le sixième congrès du parti FLN par le président de la République. Elle était catégorique, nette et sans fioritures :

« ...Il nous arrive d'entendre ceux qui parlent de certains dépassements et de tortures. Je suis contre ces actes et j'ai donné des instructions rigoureuses dans ce sens aux responsables concernés et au ministère de la Justice. Je n'admettrai jamais le recours à ces méthodes. J'ai pris les mesures qui s'imposaient. Certains ont voulu dénigrer les forces armées. Si l'on veut critiquer l'ANP, c'est à moi qu'il faut adresser les griefs puisque c'est moi qui ai donné l'ordre dans le but de préserver cet État et ce peuple. Je répète que je suis contre la torture et que les coupables seront punis. »

D'autres responsables politiques, tant civils que militaires, avaient pris des engagements devant la presse sur ce sujet.

Le ministre de la Justice déclarait, pour sa part, le 10 novembre 1988, en réponse à un journaliste d'un hebdomadaire qui lui posait la question suivante : « Les événements ont donné lieu à ce qu'on a appelé par euphémisme des "dépassements" portant atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes arrêtées, et ce en violation de l'article 48 de la Constitution. Qu'envisagez-vous au niveau de votre ministère à l'encontre de ces pratiques inadmissibles ? »

« Ceci n'est pas nouveau : tout citoyen qui porte plainte concernant un fait particulier est assuré que le ministère de la Justice prendra son cas en considération. Quiconque a subi des pressions ou autre chose de quelque nature qu'elle soit, peut saisir la Justice s'il dispose de preuves suffisantes. »

Continuant sur une question à propos de jeunes gens torturés par un propriétaire d'un établissement privé à Aïn Taya, le ministre de la Justice avait affirmé que « tout citoyen qui porterait plainte contre des individus qui s'érigeraient en justiciers peut être assuré que la loi sera appliquée dans toute sa rigueur ».

Le général Abbas Ghéziel, commandant de la Gendarmerie nationale, assurait pour sa part le 13 décembre 1988 que le corps qu'il dirigeait avait de tout temps agi dans le respect de

la loi. Il tenait les propos suivants : « Le citoyen ne doit pas subir... Il doit dénoncer les abus, faute de quoi il est complice... Le corps de la gendarmerie est à la disposition du citoyen pour l'aider, le protéger et sauvegarder ses biens. Le citoyen doit de son côté aider en portant à la connaissance de nos services tous les cas d'atteinte à l'autorité de l'État, à l'économie nationale et à l'intégrité physique et morale des personnes. »

Malheureusement, aucune de ces promesses n'a connu de début de réalisation sur le plan juridique. Pire, certaines des victimes, à Oran par exemple, ont vu leurs plaintes purement et simplement rejetées. Le comble de l'ironie est atteint quand les parlementaires ont voté la ratification des textes internationaux contre la torture, sans jamais mettre en question celle qui a ravagé l'Algérie en octobre 88.

Nous nous interrogeons sérieusement, par conséquent, sur la volonté des autorités algériennes, Présidence, Gouvernement et Parlement, d'éradiquer cette ignominie qu'est la torture. Ne pas punir les tortionnaires, conserver dans les rangs de l'État ceux qui ont bastonné, violé, appliqué la gégène à des adolescents, c'est là une manière pour le moins paradoxale de mettre en accord les déclarations de principe sur la construction d'un État de droit et les faits qui sont là, brutaux et incontournables. Pire, cela peut être aussi interprété comme le désir de certaines forces obscures de garder en réserve des instruments particulièrement efficaces de répression « au cas où »...

Nous lançons alors un appel solennel à toutes les autorités du pays : êtes-vous contre les tortionnaires ?

Monsieur le président de la République, monsieur le chef du Gouvernement, monsieur le ministre de l'Intérieur, monsieur le ministre de la Justice, messieurs les députés, messieurs les chefs d'État-Major, messieurs les chefs de régions militaires, monsieur le responsable de la DGPS, monsieur le commandant de la Gendarmerie nationale, voulez-vous appliquer la Constitution de notre pays, son code pénal, les pactes internationaux votés par l'Assemblée nationale, voulez-vous extirper des rangs des services de sécurité militaires et policiers ces criminels qui ont souillé d'une tache indélébile l'honneur de notre drapeau ?

Si vous en avez la volonté politique, si votre opposition à la torture est réelle, nous vous demandons, messieurs les responsables politiques et militaires, de mettre sur pied ou de contribuer à la mise sur pied de ce que nous réclamons depuis longtemps : un organisme chargé d'enquêter sur toutes les présomptions de torture.

Pour que les travaux de cet organisme soient crédibles, il faudrait qu'il bénéficie d'une « indépendance absolue vis à vis des autorités dont relèvent la détention et les interrogatoires, comme à l'égard des pressions et de l'influence du gouvernement », ainsi que le recommandent les organisations internationales de lutte contre la torture, en particulier Amnesty International. Cette commission d'enquête pourrait inclure, également, des personnalités indépendantes proposées par les associations médicales, les barreaux, les ligues des droits de l'homme et le Comité national contre la torture. Cette commission d'enquête devrait pouvoir citer des témoins à comparaître, consulter tout document concernant l'incarcération de victimes de la torture. Elle devrait pouvoir agir également même en l'absence de plaintes, les victimes étant très souvent réticentes à porter leur affaire devant la justice, par crainte soit de représailles des services de sécurité, soit de la forte pression sociale, dans le cas de sévices sexuels en particulier.

Les travaux de cette commission doivent être publics, rapides pour avoir un effet de dissuasion et viser non seulement les agents d'exécution, mais tous ceux qui les auraient dirigés ou couverts sciemment. Les supérieurs hiérarchiques assumant les fonctions de commandement dans les centres de détention où ont eu lieu des actes de torture ou de sévices, les responsables civils de sous-préfecture ou de préfecture des lieux où ce trouvent ces lieux de torture et qui auraient dans le meilleur des cas, « laissé faire », et, dans le pire des cas, « participé », doivent être considérés systématiquement comme responsables des actes de leurs subordonnés. Cette commission doit pouvoir vérifier les allégations des uns et des autres et, donc, disposer des moyens matériels et humains nécessaires pour mener à bien son travail.

Les travaux de cette commission ne devraient en aucun cas servir de prétexte à ce que l'État n'instruise pas, par le biais de son ministère de la Justice, les plaintes déjà déposées ou s'em-

pêche d'engager des poursuites pénales lorsqu'il y a présomption de torture contre un de ses agents. En particulier, l'Assemblée populaire nationale devrait créer, en son sein, une commission parlementaire sur la torture et interpeller le gouvernement sur cette question. Il est d'ailleurs étonnant que des « représentants du peuple » n'aient pas cru nécessaire, jusqu'à présent, de prendre position, au moins par une simple condamnation verbale, sur les atteintes à l'intégrité physique et morale qu'une partie de la nation algérienne a subies en octobre dernier.

Si les autorités de notre pays ne prenaient pas ces mesures objectives pour punir les tortionnaires ; si, pire, elles se laissaient aller à la solution facile et lâche de l'amnistie générale, mêlant dans un incroyable mouvement de malhonnêteté politique et les victimes de la torture et leur tortionnaires ; alors, non seulement nous douterions du sérieux de l'opposition de ces autorités à la pratique innommable de la Question, mais cela ramènerait à vraiment bien peu de choses toutes les déclarations ronflantes sur la construction de l'État de droit et le respect de la Constitution.

L'Avenir

anouarbenmalek.free.fr

L'intégrisme ou la tentation de la régression
La responsabilité des intellectuels

Janvier 90

Une analyse critique de la situation qui prévaut actuellement en Algérie et des risques que fait courir le mouvement intégriste à notre société devrait d'abord, pour être crédible, commencer par l'autocritique de ceux qui prétendent la faire, je veux parler des intellectuels en particulier.

Il est pour le moins surprenant que plus d'une année après la fracture d'octobre 88, alors que l'on aurait pu s'attendre à une floraison de publications, de pièces de théâtre, de livres et d'articles critiques, rien de vraiment notable n'est apparu. L'on peut même s'avancer jusqu'à affirmer que, sur ce plan-là, la situation est à peu près ce qu'elle était « avant ».

« Avant », nous disions tous à ceux qui nous faisaient grief de la pauvreté de la production intellectuelle et artistique dans notre pays, nous disions donc : « Attendez que la censure saute et vous verrez ce que vous verrez ! » Maintenant, la censure, si elle conserve des positions très fortes dans beaucoup de domaines, en particulier à la télévision, a visiblement reculé sur d'autres plans. Mais oserai-je dire que cela n'a pas servi à grand-chose ? En réalité, on a abouti à une situation paradoxale : le recul indéniable du mur de la censure a créé entre les intellectuels et ce mur une sorte d'espace vide que les intellectuels tardent de manière dangereuse à investir. D'autres, en particulier les tenants du fascisme religieux, n'ont pas eu la même pusillanimité ou, disons-le crûment, le même manque de courage.

Cette relative absence du discours démocratique, indépendant des partis politiques, discours producteur de nouvelles normes de réflexion détachées des compromissions et de la

lâcheté, cette désertion en pratique par la majorité des travailleurs intellectuels du champ de la confrontation des idées, avec tout ce que cela implique parfois en Algérie de risques physiques, fait porter à notre intelligentsia une part importante de responsabilité dans la détérioration du climat socio-politique de notre pays.

En effet si le souhait au moins déclaré des nouveaux partis de prendre en charge la résolution des problèmes de notre société est un gain pour la démocratie, il n'en reste pas moins que cela est loin d'être suffisant. D'abord à cause de leur crédibilité : la plupart de ces partis sont soit composés d'hommes issus indirectement des rouages de l'État du parti unique, ayant épuisé les privilèges de l'ère du monolithisme et se cherchant d'autres voies de perpétuation de ces privilèges, soit, dans le pire des cas, fondés directement à l'instigation des services de sécurité. En tout état de cause, beaucoup de dirigeants de ces partis seraient bien en peine d'exhiber une seule occasion où ils auraient fait preuve de courage politique dans la défense des droits démocratiques avant le massacre d'octobre 88. La jeunesse, qui constitue la base de l'électorat dans notre pays, n'est pas dupe devant cette nouvelle race d'opportunistes qui lui ont laissé tirer les marrons du feu lors de l'affrontement sanglant avec l'armée et qui prétendent maintenant ravir leurs suffrages lors des prochaines élections. Même les anciens partis, qui ont milité depuis longtemps dans la clandestinité, n'ont pas, à l'exception de quelques-uns, une meilleure image auprès de cette jeunesse déboussolée, sans perspectives d'avenir car, souvent, ils n'ont pas mis pendant leur clandestinité l'exigence démocratique au premier plan de leurs revendications et, plus souvent encore, se sont embourbés dans une espèce de « compagnonnage critique » avec le pouvoir en place.

Le rôle des intellectuels comme producteurs d'idées indépendantes de tout intérêt politicien à court terme est donc essentiel. Car, ne nous trompons pas, le succès de l'implantation du fondamentalisme religieux auprès de la jeunesse n'est pas un phénomène éphémère. C'est une véritable lame de fond qui secoue l'Algérie et qui n'est plus seulement le fait des éléments durs de l'intégrisme, mais qui affecte et infecte tout le corps social. Il n'est qu'à voir le dernier congrès du FLN, où la moitié des rapports départementaux exigeaient l'abolition de la mixité ; ou,

autre exemple tout aussi effarant, la revendication de la mise à la retraite anticipée des enseignantes par une partie des grévistes du corps professoral des écoles et des lycées, lors de la dernière rentrée scolaire...

Seul un travail de longue haleine, ingrat et sans concession, peut contribuer à renverser la balance. Il faut montrer à la jeunesse que l'avenir, la joie de vivre, le respect de l'autre, la tolérance, la connaissance, l'art, la solidarité sont les seules valeurs qui fondent un idéal de société, que l'exclusion de l'autre, l'intolérance religieuse, politique ou intellectuelle, le refus de l'art, de la critique sont la négation des valeurs qui font qu'une civilisation participe à la grande aventure, tout à la fois effrayante et merveilleuse, de l'humanité.

Cette tâche dévolue par l'histoire à nos écrivains, à nos poètes, à nos cinéastes, à nos hommes de théâtre, à nos universitaires, à tous nos hommes et femmes de culture, cette tâche doit être assumée pleinement, sans plus tarder et dans la plus totale liberté, car seule la liberté crée la liberté.

Cette liberté sera certainement difficile à vivre pour beaucoup d'intellectuels ; elle suppose que chacun s'interroge, se cherche et fasse l'état des lieux de ses convictions, de ses certitudes, de ses doutes, de ses angoisses aussi, en se débarrassant autant que possible des pensées toutes prêtes, des dogmatismes et des bouées de sauvetage idéologiques.

À cet égard, je voudrais rappeler un exemple qui illustrera, me semble-t-il, le propos qui précède. Le 17 octobre 1988, quelques jours après les fameux événements, avait eu lieu, à l'Université de Bab Ezzouar, une grande assemblée générale des universitaires du centre du pays. Ce fut un moment terrible d'émotion car, pour la première fois depuis l'indépendance du pays, des citoyens algériens avaient pu témoigner de la torture que leur avaient infligée les forces de l'ordre pendant leur arrestation. Dans un mouvement collectif d'indignation, les universitaires présents avaient alors décidé d'adopter deux textes, le premier étant une pétition nationale contre la torture et le second correspondant à peu près à une charte des libertés que les signataires voulaient voir appliquer à l'Algérie. Un bureau fut alors chargé de la rédaction de ces documents. Si le premier ne rencontra aucune opposition lors de son adoption, le second, consacré aux revendications démocratiques, fut combattu avec

anouarbenmalek.free.fr

acharnement sur un point précis : la revendication du multipartisme. L'on en vint au vote et, surprise pour quelques-uns d'entre nous, ce point fut enlevé. Les excuses invoquées par les tenants majoritaires de la suppression de cette revendication du texte des universitaires se réduisaient à l'explication incongrue qu'il ne fallait pas diviser les démocrates en votant quelque chose d'aussi radicalement nouveau. Le pouvoir n'allait pas tarder à ridiculiser cet argument en « accordant » en février 1989 le multipartisme, démontrant par là-même notre incapacité, en tant qu'intelligentsia, à être à l'avant-garde de la revendication démocratique.

Allons-nous répéter ce type d'erreurs, allons-nous persister dans nos atermoiements, allons-nous continuer à nous réfugier derrière les comportements sibyllins des partis ou à nous tourner toujours vers cet État dont nous prétendons combattre les tendances autoritaires, ou alors allons-nous accepter de livrer combat à visage découvert, pour défendre notre pays, notre jeunesse sur le seul terrain qui est ou devrait être celui des intellectuels : la production des idées libres ?

Parcours Maghrébins

anouarbenmalek.free.fr

Amnistie et morale

Avril 90

Notre pays vit actuellement une situation paradoxale : utilisant toutes les ressources de la propagande officielle, les autorités présentes de notre pays veulent nous faire croire que l'Algérie devient, est en passe de devenir ou est déjà devenue, pourquoi pas, un État de droit, État où tous les citoyens seraient soumis de la même façon aux rigueurs de la loi, une et indivisible. À preuve, clament-elles, la main sur le cœur, les nombreuses dispositions législatives qu'elles ont fait voter ces derniers temps.

D'un autre côté, ces mêmes autorités se refusent à subir la moindre conséquence de ces déclarations, quand ces dernières se révèlent dangereuses pour elles ou pour les forces qui les soutiennent. Cette attitude pourrait se résumer de la manière suivante : le pouvoir en place aimerait volontiers qu'on lui décerne le diplôme si flatteur du respect des lois, mais sans être disposé pour autant à subir l'examen de passage correspondant, surtout si cet examen concerne les événements d'octobre 88, avec leurs cortèges d'assassinats et d'arrestations arbitraires, et leur noyau ignoble : la torture pratiquée à grande échelle par les forces dites de « l'ordre ».

Il serait naïf de s'étonner outre-mesure de cette double ambition : on n'a jamais vu jusqu'à présent un pouvoir réprimer ses propres policiers ou militaires. Scier la branche sur laquelle il est assis n'est pas le réflexe le plus évident pour un gouvernement, aussi vertueuses que soient ses déclarations d'intention. Surtout si personne ne le lui demande vraiment, à commencer par les partis d'opposition et cette fameuse société dite « civile » !

Car c'est en cela que réside le problème du jugement des tortionnaires d'Octobre. Personne ne nie qu'il y ait eu utilisa-

tion de la torture pendant les événements, et à une échelle jamais encore atteinte par le passé en Algérie ; personne ne nie que les moyens les plus lâches, les plus mutilants aient été employés afin de mater la révolte des jeunes Algériens. Personne ne le nie, à commencer par le président de la République lui-même, chef des forces armées, et encore moins les courants politiques qui ont dû à ces enfants torturés de pouvoir enfin s'exprimer librement. Personne ne peut dire « j'ignorais ». A fortiori après la publication du *Cahier noir d'Octobre* et des douloureux témoignages que le courage des victimes a permis de rassembler...

C'est là, en réalité, le paradoxe intenable, sur cette question, de la position de la société civile en général et des partis politiques en particulier. La condamnation de la torture n'a pas été à la hauteur de l'horreur que cette pratique aurait dû susciter. Il n'y a plus grand-monde pour réclamer publiquement que tous les tortionnaires soient punis, conformément à cette Constitution dont l'Algérie officielle est si fière. Quels sont ces partis, ces associations de tous bord, ces avocats, ces juges réputés indépendants, ces intellectuels, ces écrivains, ces artistes qui exigent encore (ou ont exigé...) avec l'insistance et la gravité nécessaires que la loi soit appliquée contre ceux qui ont martyrisé, violé, étouffé dans des baignoires ou traité à l'électricité un nombre incroyable de nos jeunes concitoyens, dans le but unique de « casser », de mutiler l'espoir d'une vie plus libre ?

Maintenant le pouvoir peut parler sans provoquer beaucoup de vagues d'une amnistie portant sur les délits commis pendant les événements d'Octobre. Personne n'est dupe, puisque, bien évidemment, celle-ci, dans le cas où elle entrerait en vigueur, toucherait les tortionnaires d'abord. Les suppliciés et leurs bourreaux seraient mis sur le même plan, tout le monde respirerait, lâchement soulagé qu'une page sanglante de l'Algérie ait été tournée, persuadé au fond, sans oser cependant le dire tout haut, que la liberté et la démocratie se paient parfois au prix de l'oubli. La société se délivrerait ainsi d'un devoir de solidarité envers ceux qui ont souffert, devoir bien encombrant parfois quand il faut l'assumer à ses risques et périls face et contre l'État. On donnera, parce que la rhétorique politicienne et la casuistique intellectuelle semblent si fortes chez nous, bien des justifications à ces attitudes tièdes devant cette possibilité d'am-

nistie, allant du silence de l'acceptation tacite à la justification embarrassée. D'aucuns soutiendront en effet que l'amnistie des jeunes gens accusés de rébellion et de déprédation des biens publics au cours des manifestations d'Octobre n'est possible juridiquement que si elle est accompagnée de celle des policiers et des militaires coupables de « dépassements », on vous chuchotera sans vergogne, d'un air entendu, que c'est un « deal » imposé par les « durs » de l'armée et qu'il est à prendre ou à laisser. D'autres, mieux au fait, à leurs propres yeux, des véritables « intérêts » de l'Algérie, invoqueront le danger de déstabilisation de l'ANP, gardienne de la Constitution, à l'heure où des forces puissantes, entendez les intégristes, ne songent à parvenir au pouvoir que pour mieux assassiner notre si jeune démocratie. Ce serait donc, selon eux, un signe de maturité et de responsabilité politique de leur part que de ne pas trop insister sur cette « question »...

Dans tout cela, on n'oublie qu'une seule chose : l'exigence morale. Ce mot « morale » fait sourire de nos jours : comment peut-on parler de morale lorsqu'on parle d'une chose aussi sérieuse que la politique ? À court terme peut-être, la morale peut sembler un moyen ridicule d'action sur la société, mais à long terme rien ne résiste, pas même l'acier des blindés, à l'action extraordinaire de cet impératif de plus en plus fort de la civilisation humaine, « cette idée nouvelle et magnifique que tout être humain a des droits inaliénables », pour reprendre la déclaration des Nations unies du 10 Décembre 1948.

Prenons garde, nous Algériens, d'oublier cette règle simple de toute éthique sociale, que celui qui commet un crime doit payer car alors, en paraphrasant Pascal, ne pouvant fortifier la justice, nous aurions justifié la force !

Algérie Actualité

anouarbenmalek.free.fr

Démocrates du nouveau type !

Août 90

En tant que secrétaire général du Comité national contre la torture (CNCT), j'ai pris connaissance avec la plus extrême surprise de la déclaration du colonel Kasdi Merbah, ex-patron de la Sécurité militaire et ex-Premier ministre algérien, à l'hebdomadaire *Algérie Actualité*, à propos du refus d'agrément que le gouvernement de son successeur, le colonel Hamrouche, oppose, en dépit de la loi, à notre association.

A la question du journaliste : « Approuvez-vous la décision du gouvernement de refuser, sous des prétextes divers, d'accorder l'agrément au Comité national contre la torture ? », M. Merbah répond : « Je ne dispose pas des éléments d'information qui me permettent de juger, car ce problème ne m'a pas été posé quand j'étais chef du gouvernement. Mais sur le plan des principes, cette association doit recevoir l'agrément. »

Alors là, je m'étonne : ou M. Merbah émet une contre-vérité (c'est-à-dire, moins élégamment : un mensonge), ou M. Merbah n'était pas au courant des activités de M. Belkaïd, son ministre de l'Intérieur, ce qui serait faire injure à l'ancien (et, semble-t-il, terriblement « efficace ») chef des services de sécurité de notre pays ! De plus, cette « ignorance » extraordinaire laisserait supposer que M. l'ex-chef du gouvernement ne lisait pas les journaux, tant nationaux qu'étrangers, où nous protestions, à plusieurs reprises, contre l'abus de pouvoir caractérisé de son gouvernement quant au refus d'agrément de notre Comité.

Le Comité contre la torture prend, malgré tout, acte de cette déclaration et met au défi M. Merbah de mettre en accord ses paroles et ses actes, en défendant auprès du Comité central de son parti le principe de la légalisation du CNCT.

anouarbenmalek.free.fr

Bienvenue, donc, à ces démocrates du nouveau type qui ne le sont qu'une fois qu'ils ne sont plus au pouvoir. Nous sommes sûrs que M. Hamrouche et M. Mohammedi, l'actuel ministre de l'Intérieur, eux également, quand ils ne seront plus ce qu'ils sont actuellement, éprouveront de la sympathie pour notre comité et les suppliciés d'octobre 1988 que nous essayons de défendre, et assureront alors avoir voulu légaliser le Comité contre la torture.

Rappelons, pour terminer, à l'opinion publique de notre pays qu'un comité tel que le nôtre est malheureusement encore d'actualité, tant il est vrai que les atteintes à l'intégrité physique des citoyens de ce pays ne se sont pas arrêtées, loin s'en faut. La dernière en date concerne un père de famille, chauffeur de son état. Nous avons reçu communication de la part de l'avocat de la victime d'un télégramme disant en substance que, durant la garde à vue dans les locaux du commissariat central d'Alger du 9 au 11 juin 1990, et dans le but de lui faire avouer une infraction dont il se déclare innocent, des policiers ont fait subir à M. Belkacem B. les pires sévices, dont le *supplice de Kabous*, du nom devenu célèbre d'un jeune arrêté et torturé pendant les événements d'Octobre. Ce supplice consiste à mettre le sexe de la victime dans un tiroir qu'on referme violemment.

Ce crime s'est déroulé à la veille des élections communales. C'est dire l'ampleur du travail qu'il reste à faire dans le domaine des droits de l'homme dans notre pays.

anouarbenmalek.free.fr

De la « légalisation » du Comité contre la torture

Interview, août 90

Record absolu pour le Comité national contre la torture (CNCT). Le ministère de l'Intérieur algérien a mis seize longs mois pour l'agréer, alors qu'il aurait dû le faire en quatre ! Seize mois de lutte, de communiqués rageurs, de dénonciations, de remises en question, de porte-à-porte infructueux, de silences gênés, de propos révoltés. Un record dont le CNCT se serait volontiers passé. Mais il n'est pas une association comme les autres. Sa raison d'être est de montrer une plaie ouverte que le pouvoir, les tortionnaires, les différents appareils voudraient, au nom d'une raison d'État qui cache mal les vraies raisons, oublier, effacer de la mémoire collective. De montrer l'horreur, d'identifier et de punir ceux qui en sont responsables, pour que plus jamais ces actes ne se reproduisent.

Dans cette mission, il faut le croire, l'administration a vu un danger. Les appareils répressifs, dont l'administration n'aura été qu'un simple prolongement, ont pesé de tout leur poids pour refuser l'agrément au CNCT. À charge pour le ministère de l'Intérieur de justifier ce refus. Cela donne forcément des arguments où se mêlent ridicule et mauvaise foi.

Le Comité national contre la torture dépose son dossier d'agrément le 13 avril 1989. Légalement, il doit recevoir une réponse dans les quatre mois suivants. C'est, première entorse à la loi, six mois après que les services du ministère de l'Intérieur informent le CNCT qu'il faut changer le mot « national » par « algérien » et qu'après cela, ils pourront considérer que l'agrément est acquis. Tout cela verbalement bien sûr, car le service concerné refuse obstinément d'assumer, par écrit, cette argumentation qu'il sait fantaisiste. Le *Cahier noir d'Octobre*, publié par

le CNCT un an après les événements du même nom, n'a pas été apprécié par tout le monde. Des parties y ont vu une raison supplémentaire de maintenir cette association hors de la légalité.

Quelques mois plus tard, au début de l'année 1990, les membres du CNCT apprennent, médusés, de la bouche même du fonctionnaire qui leur a dit exactement le contraire quelques mois plus tôt, que le ministre de l'Intérieur refuse de signer l'agrément à cause de la présence du mot « algérien » !

Les membres du comité sont révoltés par le mépris affiché à leur égard par l'administration. Leurs propos sont à la mesure de leur amertume. « Quelle étrange démocratie cela donne, écrit A. Benmalek, secrétaire général du CNCT, quand ce sont l'armée et la police qui se font les interprètes bien particuliers de la Constitution, quand la partie est en même temps juge, quand la victime est niée dans son existence et que la torture est assimilée par certains règlements d'indemnisation à un simple accident de travail ! »

Ils sont nombreux, au CNCT, à s'être dévoués à cette tâche depuis octobre 88. Son comité directeur rassemble deux générations de torturés : celle de la guerre de libération telle Zhor Zerrari, la présidente, et celle de l'indépendance tel Hocine Khaïti.

Anouar Benmalek, secrétaire général du CNCT, réserve un accueil mitigé à la reconnaissance quelque peu tardive de l'association.

Algérie Actualité : Votre association vient enfin d'être agréée. Vous êtes soulagé ?

Anouar Benmalek : Bien entendu, notre comité est soulagé. Mais il est aussi perplexe. Parce que rien, dans notre position, n'a changé depuis que nous avons déposé nos statuts. Nous ne comprenons pas comment le ministère de l'Intérieur a brusquement découvert que notre association était « agréable ». Cela ressemble un peu trop au fait du prince qui peut refuser d'agréer une association aussi longtemps qu'il le veut et ne s'y résoudre que lorsque les circonstances politiques semblent l'exiger.

A.A. : Qu'entendez-vous par là ?

A.B. : Nous avons eu un nombre incalculable de réunions avec le service concerné du ministère de l'Intérieur, qui nous a

opposé les arguments les plus étranges pour refuser de nous agréer. Ce même service s'est obstiné, bien entendu, à ne jamais nous fournir une réponse écrite qui nous aurait permis de poursuivre en justice le ministère de l'Intérieur. Nous prenons acte de la décision du gouvernement, mais nous souhaiterions que le ministère de l'Intérieur respecte plus souvent la loi et ne fasse pas de la loi ce qu'il veut bien en faire.

A.A. : Mais vous considérez que c'est quand même une victoire pour vous ?

A.B. : Oui, certainement. Mais nous sommes un peu amers d'avoir perdu autant d'énergie dans une procédure qui devait pourtant n'être qu'une formalité.

A.A. : À votre avis, pourquoi tout ce retard, ces obstacles procéduriers pour agréer votre association ?

A.B. : Je pense que beaucoup de fonctionnaires, de ministres, de responsables dans l'appareil d'État ne sont pas encore prêts à jouer totalement le jeu de la démocratie, à respecter la loi. Il me semble cependant que, dans le cas particulier de notre association, le non-dit était, en fait, que nous nous attaquions à des structures jusque-là taboues en Algérie : l'armée et la police. Les témoignages que nous avons recueillis après les événements d'Octobre mettaient très fortement en cause les services de l'Armée nationale populaire (ANP) et de la Direction générale de la sûreté nationale. Je pense que c'était la raison essentielle et que des forces ont dû s'opposer très fermement à notre agrément. C'est d'ailleurs ce qu'on nous a fait comprendre à mots à peine couverts au ministère de l'Intérieur. Peut-être que ces forces sont moins fortes à présent, ou que le tabou est en train de tomber... J'en doute cependant.

A.A. : Vous auriez pu porter l'affaire — refus d'agrément — devant la justice. Vous ne l'avez pas fait. Pourquoi ?

A.B. : Pour plusieurs raisons... Je vais vous rappeler une conversation que nous avons eue avec le responsable des associations au ministère de l'Intérieur. Nous lui avons dit que, visiblement, la position du ministère de l'Intérieur était illégale et qu'aucun des termes de la loi sur les associations n'était respecté. Sa réponse a été la suivante : « Attaquez-nous en justice.

Mais vous devez savoir qu'il y a plus de 28 000 décisions de justice qui attendent d'être exécutées. » Nous étions en position de faiblesse car la justice aurait mis deux ou trois ans pour prendre une décision dont l'application allait être aléatoire. Nous avons donc préféré le terrain médiatique au judiciaire, car l'affaire est d'abord essentiellement politique et en tant que telle, elle ne se traite pas devant la justice mais devant l'opinion publique.

A.A. : Maintenant que vous êtes agréés, quels sont vos projets ?

A.B. : Le Comité national contre la torture est né après les atrocités d'Octobre. Nous avons donc pour première mission de faire en sorte que les tortionnaires des événements de 1988 soient jugés. C'est une condition essentielle pour la santé morale d'une nation. Malheureusement, jusqu'à présent, rien n'a été fait dans ce sens. Donc, un travail important reste à faire pour sensibiliser l'opinion. Mais les cas de torture ne se sont pas arrêtés en octobre. Ils continuent à se produire régulièrement. On l'ignore parce que les victimes ne sont pas des politiques mais des détenus de droit commun, et il n'y a pas de partis politique derrière eux pour alerter l'opinion publique et les défendre. Le dernier en date concerne un détenu arrêté la veille des élections communales. Durant sa garde à vue au commissariat d'Alger, il a été victime de sévices extrêmement graves pour lui extorquer des aveux. On lui a fait subir, en particulier, le *supplice de Kabous* qui consiste à refermer violemment un tiroir sur le sexe de la victime...

A.A. : De quoi l'accusait-on ?

A.B. : C'est une sombre histoire de vol de voiture. L'avocat a saisi tout le monde, la direction de la police, le procureur général, le juge d'instruction, les ligues des droits de l'homme, etc. Le travail de sensibilisation dans ce domaine reste à faire. J'ai été extrêmement surpris, très récemment, lors de la conférence nationale des démocrates au cours de laquelle j'ai parlé de ce cas, du peu d'intérêt que la presse y a porté. Personne n'a cherché à s'informer davantage de ce drame. Il semble que les gens ne conçoivent pas à quel point le crime de torture est abominable. Or, seule la presse, seule l'opinion publique peu-

vent protéger le citoyen de la torture. Notre objectif immédiat est de constituer une sorte de garde-fou, de dire à ceux qui sont tentés de torturer : « Nous sommes là. » Ce rôle peut paraître modeste, mais il est extrêmement important parce qu'il nécessite que le moindre cas de sévices soit porté à la connaissance de l'opinion. Cela demande une vigilance de tous les instants. Et des moyens que nous n'avons pas encore (local, moyens financiers, etc.). Mais nous allons symboliquement, à la rentrée, déposer une plainte contre X pour les torturés.

Algérie Actualité

anouarbenmalek.free.fr

Quand les hyènes relèvent la tête

Octobre 1990

Tôt ou tard, la question des crimes de la Sécurité militaire (S.M.) devra être à l'ordre du jour. Tôt ou tard, notre nation devra l'aborder avec lucidité, courage et sans faux-fuyants. La rupture totale avec l'ancien régime ne se fera que si cette nation regarde droit dans les yeux cette épouvantable chose qu'est la S.M. (et ses avatars, la DGPS par exemple...) avec son cortège de pourriture, de larmes, d'assassinats et de torture. Nous ne pourrons pas faire l'économie de ce déballage si nous voulons mûrir, passer du stade de peuple esclave à celui de peuple responsable de sa destinée.

Un peuple peut pardonner, mais un peuple ne saurait admettre, une fois sa liberté retrouvée, que les criminels qui ont agi pour l'asservir puissent non seulement relever la tête, mais se parer du vernis de la vertu, et ainsi cracher sur lui.

Ce renversement de la morale est illustré à merveille par cet individu, capitaine de son état, en fait tortionnaire, capable des pires vilenies face à ses victimes enchaînées. Je parle de M. Benhamza Abdellah, numéro deux de la S.M. au moment de ses activités. Ce criminel, protégé par la loi d'amnistie, peut maintenant baver dans les journaux sur ceux qu'il a fouettés, tabassés, passés à l'électricité quand il était à la tête du quartier général de la S.M. à Poirson, sur l'artère reliant le Boulevard Bougara au chemin Beaurepaire, à Alger.

À l'époque, c'est vrai, il était tout-puissant. Muni de son nerf de bœuf, il se pavanait devant ses suppliciés, mettant souvent la main à la « pâte ». Une de ses plus célèbres victimes, le poète Bachir Hadj Ali, le décrit ainsi : « Le Rouquin est à la tête de cette usine... peu intelligent, borné, sectaire... C'est un tortion-

naire “socialiste”... Si, par malheur, l’Algérie devait un jour posséder son camp de Buchenwald ou rouvrir celui de Djenien Bou-Rezg, le Rouquin serait à son aise dans un rôle de directeur. »

Henri Alleg, l’auteur de *La Question*, précise ce portrait : « Ainsi Benhamza dit dans la salle de torture à Mohammed Rebah que si, pendant la guerre de libération nationale, les parachutistes n’étaient pas parvenus à le faire parler, il se faisait fort d’y arriver en utilisant tous les moyens et, montrant la baignoire et le fil d’électricité, il lui demande : “Tu connais ça ?” »

Malheureusement pour M. Benhamza, (et heureusement pour la mémoire de notre peuple), d’autres témoignages viennent corroborer les précédentes déclarations. Un certain nombre d’entre eux ont été réunis dans un petit livre publié en 1966 par les éditions de Minuit. Ce recueil est un peu l’équivalent du *Cahier Noir d’Octobre*, mais pour la période suivant immédiatement le coup d’État de 1965 perpétré par le colonel Boumediene. Ces témoignages mettent en cause nommément la Sécurité militaire en tant qu’institution de l’État algérien et citent à plusieurs reprises le nommé Benhamza. Reprenons quelques-uns de ces témoignages pour enlever au capitaine Benhamza l’envie de pérorer sur la différence qu’il y a entre une « raclée de chiens » (*herouet el klab*, selon ses termes) et la torture.

M. Bouzid Bouallak, journaliste : « On m’administra en premier le traitement de l’eau. Cela consiste à y plonger la tête du patient jusqu’à étouffement. Plus de dix fois, je frisai ainsi l’asphyxie. À ce moment-là est arrivé un homme de grande taille, cheveux et moustache roux. C’était le chef, dont j’appris plus tard le nom : Benhamza. C’est lui-même qui m’administra le deuxième traitement de l’eau.

Un tricot de peau me fut placé, en guise de bâillon, sur le visage. Benhamza l’aspergeait sans cesse, de sorte que, non seulement j’avalais une grande quantité d’eau, mais qu’aussi je faillis à plusieurs reprises, et dans un intervalle de quelques secondes, m’étouffer. Benhamza lui-même, puis un autre officier, grand, portant des lunettes teintées, le ventre bedonnant, arguant être un spécialiste, passèrent à l’électricité... Une

immense douleur me traverse le corps, je fus pris de soubresauts violents.

De nouvelles touches et je vomis violemment et abondamment... On me mit alors dans la bouche le tuyau avec lequel on avait rempli la baignoire. Je sentais mon estomac gonfler au point d'éclater... »

Benameur Ichou, ajusteur : « J'ai été roué de coups sur tout le corps par plusieurs officiers de la Sécurité militaire et, en particulier, par un nommé Benhamza, chef du service opérationnel de la S.M... Le nommé Benhamza m'a donné un coup de pied qui m'envoya rouler à terre. J'étais complètement trempé. Il a mis un pied sur ma poitrine et a appuyé de tout son poids. Cela a provoqué une douleur qui a duré près de quinze jours... Ensuite, le responsable de la S.M. est remonté et m'a laissé entre les mains de ses brutes qui continuaient à m'envoyer des décharges électriques, simplement par plaisir... »

Mohammed Rebah, journaliste : « J'ai été conduit directement à la salle de torture du P.C. de la S.M., où le chef de la division opérationnelle de la S.M. m'a fait subir le supplice de la baignoire et de l'électricité. »

Brahim Tiraoui, chaudronnier : « À minuit, j'ai été emmené avec ma femme dans une 403 noire vers une direction inconnue. En arrivant à destination, nous avons reçu des coups de pied, de poing, des gifles. Plusieurs civils se trouvaient dans la pièce, et parmi eux le directeur Benhamza... C'est là qu'ils ont commencé à me mettre de l'électricité, ainsi qu'à ma femme ; elle a été maltraitée d'une façon inhumaine... »

Arrêtons ici cette litanie de l'horreur et saluons le courage de ces citoyens algériens qui n'ont pas hésité à risquer d'autres tortures voire l'assassinat, afin de livrer ces témoignages pour qu'un jour justice soit rendue aux victimes de « l'arbitraire ». Monsieur Benhamza et ses collègues peuvent mentir autant qu'ils le désirent, ils peuvent même fonder des partis politiques si ça leur chante, ils n'éviteront pas que le crime le plus abominable qui soit, celui de torture, n'éclabousse à jamais ce qui leur sert de nom.

Algérie Actualité

anouarbenmalek.free.fr

La peine de mort

Avril 91

Et les tortionnaires ?

Le procès de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) a eu, paradoxalement, au moins un côté positif : celui d'amener sur la place publique le dossier longtemps tabou de la peine de mort dans ce pays. Pour se rendre compte à quel point ce dossier était tabou, il faut se rappeler que nous, peuple algérien au nom duquel, pourtant, les sentences de mort sont exécutées, nous ignorons jusqu'à présent le nombre de condamnations à mort prononcées par les tribunaux algériens, celles réellement exécutées ou celles commuées en détention perpétuelle par les présidents de la République depuis l'indépendance. Seul un concours de circonstances a permis récemment de savoir qu'à la seule prison de Chlef, il y a au moins vingt-cinq condamnés à mort qui attendent dans la terreur de partir vers le polygone d'exécution de Kharouba, dans la banlieue d'Alger. Cette chape de plomb sur tout ce qui se rapporte à la peine de mort en Algérie montre, a contrario, combien la justice de notre pays et les régimes qui ont eu en charge cette justice, pourtant officielle, sentent instinctivement la salissure infligée par la mise à mort d'un individu, même justifiée par des textes de loi et aussi criminel et repoussant que puisse être le condamné. La justice algérienne, semble-t-il, a honte de la peine de mort puisqu'elle lui refuse toute « publicité », même si cela doit rogner sur le droit constitutionnel que nous avons, nous autres citoyens, de savoir si le président de la République a ou non gracié un condamné à la peine capitale. À mon sens, elle a raison d'avoir honte.

Avant de parler des arguments qui plaident en faveur de l'abolition de la peine de mort, je voudrais dire quelques mots sur les

peines prononcées à l'encontre des accusés de la BEA Les juges les ont considérés comme coupables d'importantes malversations financières. Se basant sur des textes d'exception, datant d'une époque révolue, au moins sur le plan constitutionnel, ils ont prononcé la sanction ultime. Sans vouloir porter un jugement sur la conviction intime des magistrats du procès de la BEA, je voudrais ici faire quelques remarques comparatives.

D'une part, le détournement d'argent (en dinars...) a été mis sur le plan des crimes les plus horribles comme l'assassinat, le viol et le meurtre d'enfants puisque passible de la plus grave des peines. Devons-nous nous attendre à semblable sévérité quand il s'agira d'étudier l'affaire des vingt-six milliards de dollars, qui est le total, estimé par un précédent Premier ministre algérien, des détournements effectués par des agents de l'État depuis l'indépendance de l'Algérie ? Si tel était le cas (ce qui serait bien étonnant vu la « lenteur » actuelle de la justice dans cette affaire), bien des têtes « politiques » devraient se sentir pas très bien accrochées à leurs troncs respectifs !

D'autre part, cette même justice, face à des crimes réellement horribles, eux, n'a pas fait preuve de la même volonté à vouloir appliquer la loi. Face aux tortionnaires d'Octobre, face aux assassins et aux violeurs d'enfants de cet automne noir, la justice, chez nous, a fait la sourde oreille devant les plaintes des victimes jusqu'à ce qu'une loi inique et votée à la sauvette par un parlement aussi peu représentatif que possible vienne donner une façade légaliste à la lâcheté de nos juges... encore que, à bien étudier la loi d'amnistie, il soit toujours possible à un magistrat courageux de découvrir que cette loi n'amnistie pas explicitement la torture et les viols !

Pourquoi être contre ?

Il me semble qu'une des raisons essentielles d'être contre la peine de mort est la possibilité d'une erreur judiciaire. Il est en effet paradoxal que la justice se reconnaisse le droit de se tromper puisque le code de procédure pénal prévoit la possibilité de casser un jugement et de multiples voies de recours, instituant par là même l'existence d'une probabilité structurelle d'erreur judiciaire dans n'importe quelle affaire jugée devant les tribunaux, mais

anouarbenmalek.free.fr

qu'elle se dénie ce droit de se tromper dans les affaires où la sentence la plus grave est prononcée.

Cela est absolument insupportable de penser qu'un homme ait pu être exécuté alors qu'il était innocent ou qu'il méritait une peine moins importante. Qu'on ne pense pas que le juge serait moins faillible dans les cas de peine de mort que dans les autres cas. Rappelons-nous l'affaire de l'assassinat du peintre Racim et de son épouse ! Les accusés, après de longues années d'emprisonnement, furent pourtant déclarés innocents car il s'avéra que les « preuves » retenues contre eux étaient sans fondement. Pourtant le représentant du ministère public avait requis trois peines de mort. Et s'il avait été suivi ? Et si les juges n'avaient pas résisté à la pression de l'opinion publique et du pouvoir politique (par le biais de la presse aux ordres notamment) ? Et si les avocats n'avaient pas été brillants ?...

Tous ces « si » montrent combien une peine irréversible est inconcevable dans un État de droit.

Prenons un autre exemple : un des dirigeants historiques de la résistance algérienne, M. Aït Ahmed, avait été condamné à mort dans les années soixante par le pouvoir FLN de l'époque, ce dernier l'accusant d'avoir fomenté une rébellion. Supposons un seul instant que le premier président de l'Algérie indépendante, M. Ben Bella, ne l'eût pas gracié. L'imbécillité barbare de l'irréversibilité de la peine de mort est encore plus voyante ici : M. Aït Ahmed est devenu un acteur important de la démocratisation actuelle de notre pays et pourrait s'allier — qui sait ? — à ce même M. Ben Bella.

Une autre raison d'être contre la peine de mort est une raison d'efficacité. Les anti-abolitionnistes prétendent conserver la peine de mort comme un mal nécessaire, un outil répugnant mais malgré tout efficace pour protéger la société contre les agissements des criminels et des sadiques. Cet argument est pourtant largement battu en brèche par de nombreuses études scientifiques. Une des plus complètes, effectuée en 1988 pour le compte des Nations unies concluait : « Notre recherche n'a pas permis de prouver scientifiquement que les exécutions avaient un effet dissuasif plus grand que la réclusion à perpétuité. Il est peu probable que de telles preuves soient mises en évidence dans un proche avenir. D'une façon générale, les faits ne corroborent pas l'hypothèse de l'effet dissuasif. »

Comme le souligne Amnesty International, « la peur de la mort en soi ne semble pas empêcher certains individus de commettre des crimes... Il faut admettre que les agresseurs ne pensent nullement aux conséquences de leurs actes de violence et moins encore aux sanctions éventuelles ».

La raison finale, essentielle, « métaphysique », pour laquelle une société civilisée doit être contre la peine de mort, est le refus de la vengeance comme base de la justice. Si l'on admet qu'on ne doit pas violer un violeur, torturer un tortionnaire, incendier un incendiaire, alors on ne doit pas assassiner un assassin. La loi du talion est la loi de la jungle. Si l'homme a un but sur cette terre, c'est justement de s'éloigner de cette jungle originelle. Le droit à la vie est un droit inaliénable, même pour le pire d'entre nous.

Algérie Actualité

anouarbenmalek.free.fr

Le mémorial de la douleur et de l'amour

Mai 91

Comme l'actualité a, parfois, de ces retournements étranges et comme le souffle vous manque quand vous êtes pris par une de ses terribles ponctuations ! Dans cette même chronique, je parlais, la semaine dernière, de ma colère devant l'indécence des bourreaux face à leurs victimes. Maintenant, écrivais-je en substance, les tortionnaires peuvent relever la tête et cracher, à plusieurs années de distance, sur ceux qu'ils avaient suppliciés. Prenant appui sur le désarroi de notre peuple et la lâcheté quasi généralisée de ses « élites », ces hommes à l'âme couleur vert-de-gris vont maintenant jusqu'à relativiser les souffrances de ceux qu'ils ont tenté de soumettre par l'électricité et la baignoire en s'exclamant, la main sur le cœur : « Oh, ce n'était rien par rapport à ce qui s'était fait au Chili ou dans d'autres pays du même type. Et puis, nous ne faisions que notre devoir... »

Dans la nuit du jeudi 9 mai, une des victimes de ce « devoir » très spécial s'abattait, définitivement brisée, près d'un quart de siècle après avoir été « prise en charge » par la Sécurité militaire, près de dix ans après que son esprit se fut muré dans l'absolue solitude de ceux qui ont abominablement souffert.

Je ne connaissais pas M. Bachir Hadj Ali autrement que par ses livres. De ces ouvrages se dégage, nu sur un archipel, celui de la douleur, ce livre innommable, *L'Arbitraire*, publié aux éditions de Minuit en 1966. Jamais livre algérien ne m'avait autant marqué jusqu'à l'apparition du *Cahier noir d'Octobre*, son équivalent de sang et de chair fracassée à deux décennies de distance.

L'Arbitraire, le *Cahier noir d'Octobre*, deux monuments de la souffrance de notre peuple après l'indépendance, liés l'un à l'autre par la même cruauté des tortionnaires et la même soif

anouarbenmalek.free.fr

de liberté des torturés, liés l'un à l'autre également par la même volonté de lutter contre l'amnésie, contre cette « quiétude » proche de la mort que voudraient introduire dans notre Histoire récente, chacun pour des raisons différentes, des politiciens et des intellectuels de tout bord.

Ouvrez ces deux livres : une clameur s'en dégagera, hurlements des bouches « électrifiées », gargouillements des poitrines qui étouffent dans l'eau putride des baignoires, cri de ceux qu'on flagelle... Non, ce n'est pas de l'histoire ancienne. Non, vous n'aurez pas la possibilité, une fois que vous aurez lu ces pages poisseuses de sang et de vilenie, d'oublier. Vous pourrez faire semblant (comme la plupart de nos intellectuels) parce que c'est plus simple ainsi, parce que, sinon, vous seriez effrayé de votre responsabilité de témoin : comment être à la hauteur de cette épouvante ? De plus, d'autres (et vous peut-être...), se chargeront de vous fournir les raisons de vous taire, de refermer ces livres avec le soulagement de ne plus « entendre », de ne plus « savoir », de ne plus « désigner » les responsables « très visibles » des tortures. Ils vous diront qu'il y a les élections, qu'il y a l'essentiel et le secondaire, que le fascisme est à nos portes, qu'il faut resserrer les rangs, quitte à avoir parmi nous des éléments douteux, qu'on verra ensuite... Bref, toute l'argumentation habituelle de la lâcheté dialecticienne !

Ce travail de banalisation a déjà commencé avec M. Hadj Ali, que certains souhaiteraient réduire uniquement à ses dimensions de poète, de musicologue ou de membre d'un parti d'opposition. Certes, M. Hadj Ali était un grand poète, un spécialiste averti des choses de la musique et un membre influent du parti communiste, mais le destin a voulu que tout cela devint secondaire quand il a mis face-à-face le poète, le politicien et la torture, c'est-à-dire « la civilisation » et la barbarie. De ce combat, M. Hadj Ali, l'être humain, est sorti vainqueur, même si la barbarie a eu finalement raison de son corps. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que *L'Arbitraire*, s'il commence par le récit des journées d'horreur, se termine par des poèmes écrits en prison. Ce mémorial de la douleur que constitue le témoignage de M. Hadj Ali est aussi un mémorial à l'amitié et, surtout, à l'amour. Devant les crocs des tigres, M. Hadj Ali réaffirme la prééminence de l'amour qu'il porte à ses proches et, surtout, à sa femme :

anouarbenmalek.free.fr

« Hier
Je t'aimais et la flamme consumait le bois
Je t'aimais et le sel enrichissait le sang
Je t'aimais et la terre absorbait la pluie
Je t'aimais et le palmier s'élançait vers le ciel
Aujourd'hui
Mon cœur sonne et les pluies pleurent ton nom
Et l'écho retentit en sanglots tlemcéniens
Je t'aime et l'isolement appelle au secours
Je t'aime plus que le détenu l'oiseau et les fleurs
Je t'aime plus que la solitude, le rire de l'enfant
Je t'aime et les poumons supplient l'air
Je t'aime plus que les yeux bandés la lumière
Je t'aime plus que les lèvres barrage à la question
Je t'aime plus que neuf et dix ne s'aiment en décembre
Je t'aime et ma résistance est décuplée
Je t'aime plus vitale que ma vie
Mais je ne livrerai pas mes frères
Pour t'éviter le supplice. »

Les tortionnaires de M. Hadj Ali et d'autres Algériens, de l'Indépendance jusqu'à nos jours, peuvent se pavaner et penser qu'ils ont finalement réussi à vaincre parce qu'ils se sont drapés dans une nouvelle « honorabilité », il n'en demeure pas moins que, tôt ou tard, ce sont ceux qui n'ont que leurs mains pour se défendre et leur idée de la dignité humaine pour résister qui emporteront, en définitive, la bataille.

De cela, il faut être persuadé car, comme le disait l'auteur de *L'Arbitraire* :

« Mère, père, si je vous dis que les bourreaux bouche bée
Demeurent impuissants
Croyez-moi toujours. »

Oui, Monsieur Hadj Ali, nous vous aimons parce que nous vous croyons.

Algérie Actualité

anouarbenmalek.free.fr

Entre l'État de droit et l'État de fait

Mai 91

Qui se souvient de l'affaire des sévices à l'encontre des prisonniers de la prison de Blida ? À l'époque, elle avait fait grand bruit, grâce, en particulier, à l'opiniâtreté des militants du Comité algérien contre la torture. Le scandale avait été tellement grand que le ministère de la Justice s'était vu alors obligé d'accepter, pour la première fois depuis l'indépendance du pays, qu'une commission d'enquête, formée du Comité contre la torture, de membres d'autres organisations de défense des droits de l'homme et de deux magistrats, auditionne des détenus à l'intérieur d'une maison d'arrêt. Le résultat avait été probant puisqu'un rapport, signé en particulier par un procureur (!) et un autre magistrat, reconnaissait que la torture avait été bel et bien pratiquée sur plusieurs détenus et que la plupart d'entre eux portaient encore des séquelles ou des cicatrices au moment de leur audition.

Les conclusions de l'enquête s'étant révélées dénuées d'ambiguïté quant à la réalité des violations de l'intégrité physique des détenus par les gardiens de la prison de Blida, le ministère de la Justice s'était engagé à ce qu'une procédure judiciaire, suivie d'inculpations, soit ouverte.

Plusieurs mois après cette malheureuse affaire, il ne nous semble pas que la justice ait réellement suivi son cours jusqu'au terme logique de la procédure. À part des sanctions administratives, il apparaît qu'aucun gardien coupable du crime de torture n'a été puni à la hauteur de la gravité de son geste.

Pire : quelques temps après, lors des événements dits « émeutes de Ténès », d'autres fonctionnaires de l'État, des policiers ceux-là, étaient accusés par les parents des adolescents

anouarbenmalek.free.fr

arrêtés de sévices très graves. Pendant leur « séjour » au commissariat de Ténès, « les enfants arrêtés ont subi des sévices corporels et moraux : les policiers leur ont pissé dessus, jeté de la cendre de cigarette sur les lèvres, frappé sur le bas-ventre, et ont insulté grossièrement des jeunes dont l'âge, pour certains, ne dépassait pas les quinze années, le plus âgé étant un sexagénaire arrêté et maltraité sur les lieux de son travail » (la Caisse d'épargne de Ténès, selon la déclaration d'un parent à un quotidien).

La justice a, depuis lors, statué sur les faits reprochés aux jeunes de Ténès pendant ces fameuses émeutes, mais elle a refusé d'ouvrir une enquête sur les déclarations des accusés, pourtant concordantes et suffisamment nombreuses pour qu'on ne pût pas les écarter d'un simple revers de la main.

Cette disproportion entre les engagements solennels des autorités judiciaires à faire respecter les droits de l'homme et la réalité sur le terrain est tout aussi visible dans plusieurs autres affaires, celles-là encore plus tragiques.

Citons le « pendu » du commissariat de Nedroma : un citoyen, placé en garde-à-vue à la suite d'un mandat d'arrêt, est retrouvé mort, pendu, dans des conditions suspectes. La thèse du suicide dans les locaux du commissariat, quelques heures seulement après l'arrestation, est réfutée avec force par la famille... Plus proche de nous dans le temps, un adolescent meurt de manière tout aussi étrange, mais cette fois-ci dans une maison d'arrêt, celle de Ghazaouet, à Sidi Bel-Abbès. Selon la Ligue algérienne des droits de l'homme, « cette mort est survenue à la suite d'une arrestation arbitraire opérée dans la journée du 9 mars 91 par un gendarme de Marsat Ben Mhidi, venu chercher l'adolescent à son domicile pour le présenter au procureur de la République, puis devant le juge d'instruction. Malgré l'intervention du père de la victime pour signaler, preuves à l'appui, que son fils, le jeune Chamekh Abdelwahid, était mineur et asthmatique (présentation d'un extrait de naissance et d'un dossier médical), celui-ci fut incarcéré, maltraité, et rendit l'âme dans la nuit ».

À chaque fois — on s'en aperçoit malheureusement avec tristesse —, la réaction du ministère de la Justice n'a pas été à la hauteur des déclarations d'intention de son premier respon-

sable. L'indépendance présumée de nos juges, du coup, reprend sa véritable dimension, c'est-à-dire pas grand-chose...

Quant aux exactions du ministère de l'Intérieur, il serait judicieux que M. Mohammedi rappelle à ses subordonnés qu'il y a suffisamment de grand banditisme et de début de terrorisme qui courent les rues de nos villes pour occuper de manière tout à fait honorable le temps de tous les policiers d'Algérie, sans pour autant avoir à se « défouler » sur de pauvres petits délinquants qui n'ont ni de grands partis politiques derrière eux, ni de « force de frappe » financière pour pouvoir se payer des avocats connus et se mettre ainsi à l'abri d'éventuels traitements « spéciaux » !

Algérie Actualité

anouarbenmalek.free.fr

Du 5 octobre 1988 et du Comité contre la torture

Interview, octobre 2001

Le Matin : Comment s'est créé le Comité algérien contre la torture ?

Anouar Benmalek : Je me rappelle avec émotion de cette journée extraordinaire du 17 octobre 1988 à l'université de Bab Ezzouar. À l'initiative d'un groupe d'enseignants de l'USTHB révoltés par les rumeurs de plus en plus précises d'exactions et d'assassinats par les forces de sécurité, une assemblée générale des universitaires de l'Algérois avait été organisée. Au cours de cette réunion publique, des victimes des exactions de l'armée et de la police étaient venues témoigner à visage découvert et avaient révélé l'ampleur de la répression dont avaient été victimes des milliers de jeunes gens, de syndicalistes ou de militants de partis politiques de l'opposition jusqu'alors clandestine. La plupart des personnes arrêtées au cours des émeutes d'octobre 88 avaient été affreusement torturées dans des commissariats ou des camps militaires spécialement affectés à cet effet dans la périphérie de la capitale, à Sidi Fredj par exemple. Des médecins avaient appris à l'assistance médusée que le nombre de morts de ces quelques jours d'émeute, évalué par recoupement dans les différents services des urgences des hôpitaux de la capitale, s'élevait à près de 500, la plupart par balles. L'indignation avait été telle que la création d'un comité de lutte contre la torture avait été immédiatement décidée. Ce comité commencera son travail par le lancement d'une pétition nationale de dénonciation qui recueillera plusieurs dizaines de milliers de signature. Ce qui était remarquable si l'on se souvient que l'Algérie était encore sous le régime du parti unique et que tous les moyens d'information étaient encore aux mains du pouvoir algérien.

anouarbenmalek.free.fr

L.M. : Pouvez-vous décrire l'ambiance qui régnait parmi ses membres fondateurs : tension, peur, fébrilité... ?

A.B. : La peur, certes, était omniprésente, mais c'était surtout l'impression exaltante de participer à un événement historique de l'histoire de notre pays qui prévalait. Et puis les jeunes qui avaient accepté de témoigner nous avaient donné une belle leçon de courage !

L.M. : Comment avaient réagi les autorités de l'époque à la création de ce comité ?

A.B. : On ne change pas, bien sûr, les habitudes profondes du pouvoir algérien. Les tentatives d'intimidation, les menaces directes ou indirectes, les interpellations de militants du CACT n'ont pas manqué, mais le traumatisme a été si grand devant l'horreur et l'échelle des abus et des crimes des services de sécurité que nous avons pu, tant bien que mal, mener notre travail de sensibilisation.

L.M. : Pouvez-vous résumer le travail de votre comité ?

A.B. : Il a été multiforme. Nous avons mené une action intense de dénonciation de la pratique de la torture, pratique instituée en système depuis l'indépendance de l'Algérie, reprenant parfois les mêmes méthodes et les mêmes lieux que ceux de l'armée d'occupation pendant la guerre de libération. Mais, surtout, nous avons publié le *Cahier noir d'Octobre*, un recueil de témoignages poignants de rescapés. Le *Cahier noir d'Octobre* est un monument de la souffrance de ceux qui ont été pris dans la tourmente des événements d'Octobre 1988, jeunes et moins jeunes citoyens de notre peuple soumis les uns comme les autres à la même cruauté des tortionnaires. Ces témoignages révèlent la même soif de liberté des torturés et la même volonté de lutter contre l'amnésie, contre cette « quiétude » proche de la mort que voudraient introduire dans notre Histoire récente, chacun pour des raisons différentes, des politiciens et des intellectuels de tout bord.

Ouvrez ce livre : une clameur s'en dégagera, hurlements des bouches « électrifiées », gargouillements des poitrines qui étouffent dans l'eau putride des baignoires, cri de ceux qu'on flagelle... Non, ce n'est pas de l'histoire ancienne. Non, vous n'aurez pas la possibilité, une fois que vous aurez lu ces pages

anouarbenmalek.free.fr

poisseuses de sang et de vilenie, d'oublier. Vous pourrez faire semblant (comme la plupart de nos intellectuels) parce que c'est plus simple ainsi, parce que, sinon, vous seriez effrayé devant votre responsabilité de témoin : comment être à la hauteur de cette épouvante ? D'autres, de plus (et vous-même peut-être...), se chargeront de vous fournir les raisons de vous taire, de refermer ce livre avec le soulagement de ne plus « entendre », de ne plus « savoir », de ne plus « désigner » les responsables « très visibles » des tortures. Ils vous diront qu'il y a eu le terrorisme islamiste et son cortège d'horreurs, qu'il y a l'essentiel et le secondaire, que le fascisme est à nos portes, qu'il faut resserrer les rangs, quitte à avoir parmi nous des éléments douteux, que tout ça, c'est de l'histoire ancienne. Bref, toute l'argumentation habituelle de la lâcheté dialecticienne ! Le pouvoir — et les généraux d'alors — a pu ensuite faire voter par une Assemblée nationale indigne une loi d'amnistie qui absout tous les tortionnaires de leurs crimes de 1988, le peuple n'oubliera jamais les forfaits de ceux qui se pavanent parce qu'ils ont réussi à se draper dans une nouvelle « honorabilité ». En cela, la contribution du CACT et du *Cahier noir d'Octobre* est — et je pèse mes mots — historique !

L.M. : Qu'est devenu le Comité algérien contre la torture ?

A.B. : Notre comité a payé un tribut terrible à la tragédie que traverse l'Algérie. Plusieurs membres de notre comité ont été assassinés, dont notre vice-président, l'admirable pédiatre Belkhenchir. D'autres ont été contraints à l'exil, intérieur ou extérieur. Le comité est évidemment à l'image de notre pays : meurtri au plus profond de sa chair.

L.M. : Comment voyez-vous l'avenir de la lutte pour les droits de l'homme en Algérie ?

A.B. : Tout est à refaire, tellement l'horreur a dépassé l'imagination. Les actes des groupes armés sont tellement barbares, tellement inhumains, que même les crimes d'octobre 1988 paraissent maintenant, aux yeux d'une bonne partie de l'opinion publique, bien dérisoires en comparaison. Prenant appui sur le désarroi de notre peuple et la lâcheté quasi généralisée de ses « élites », des hommes à l'âme couleur vert-de-gris vont maintenant jusqu'à relativiser les souffrances de ceux qu'ils ont

tenté de soumettre par l'électricité et la baignoire en s'exclamant, la main sur le cœur : « Oh, ce n'est rien par rapport à ce que font les terroristes. Et puis, nous ne faisions que notre devoir... »

C'est dire l'ampleur du désespoir et la profonde blessure qui déchirent, et déchireront pour longtemps, la nation algérienne.

Le Matin

anouarbenmalek.free.fr

Le colloque

Octobre 1988 – Octobre 1998
Émeutes, contestation et ordre étatique
Perspective comparée à partir du cas algérien

s'est tenu à l'Université de Paris 8, à Saint-Denis
les 23 et 24 octobre 1998.

Il a bénéficié du soutien
de la présidence et du service de la recherche
de l'Université de Paris 8.

Nos remerciements vont à tous ceux qui ont contribué au
succès de ce colloque par leur intervention ainsi qu'à
toute l'équipe de l'Institut Maghreb-Europe.

Institut Maghreb-Europe, Université Paris 8
2, rue de la liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02

Éléments sous droits d'auteur

anouarbenmalek.free.fr

La formation du Comité national contre la torture en Algérie

Anouar BENMALEK

Pour tous ceux qui ont participé à l'activité du *Comité national contre la torture* (CNCT), cela a été une expérience à la fois exaltante et extrêmement désespérante*. Ce comité est né le 17 octobre 1988 à partir d'une assemblée générale où on a vu des gens témoigner pour la première fois à visage découvert. Ces témoignages qui seront rassemblés pour former le *Cahier noir d'Octobre*[1] ont été faits dans un relatif anonymat parce que la plupart des personnes qui ont accepté de témoigner dans ces cahiers donnent tellement de détails qu'il est extrêmement facile pour les services de la police de mettre un nom sur chaque témoignage. Il faut se remettre dans le contexte de l'époque pour dire que l'indignation des gens qui ont été violés dans leur chair, torturés, a été telle que c'est cette peur qui a fait que l'Algérie a été plus ou moins stable pendant des années... cette peur a été dépassée par l'indignation. Donc, pour moi, ces gens ont témoigné dans le *Cahier noir d'Octobre* pratiquement en signant leur déposition.

* Anouar Benmalek a participé à la fondation du *Comité national contre la torture* (CNCT) à l'occasion de l'assemblée générale du 17 octobre 1988 convoquée à l'initiative des enseignants de l'Université des sciences et de la technologie de Bab Ezzouar. Maître de conférence en statistiques à l'Université Rennes II, il est également l'auteur de plusieurs romans.

1. COMITÉ NATIONAL CONTRE LA TORTURE, *Cahier noir d'Octobre*, Alger, Éditions ENAG, 1988.

Éléments sous droits d'auteur

anouarbenmalek.free.fr

Je voudrais rappeler que la plupart d'entre nous qui avions rassemblé ces témoignages n'étaient pas journalistes. Cela se passait de la manière suivante : la personne était avec nous, on enregistrait son témoignage, on explicitait certains termes car les gens parfois évitaient de décrire certaines situations particulièrement humiliantes. Il y avait donc un travail de collaboration entre les deux parties. Les gens ont souvent éludé les questions, surtout en ce qui concerne les atteintes de type sexuel. Tous ont vécu comme une seconde humiliation de voir leurs sévices décrits noir sur blanc.

Le bilan à tirer du *Comité national contre la torture* est extrêmement positif parce qu'il a permis de mettre une pierre, de poser un jalon qui rejoint par exemple le jalon posé en 1965, date à laquelle il y a eu un autre « *cahier noir* » lors du coup d'État de H. Boumédienne. C'est très important parce que pour nous la mémoire est extrêmement friable. Par exemple, la plupart des gens à Alger seraient très étonnés aujourd'hui d'apprendre qu'il y a eu des émeutes en 1986 à Constantine. Pour nous le fait d'avoir fait éditer ce livre en Algérie même est une immense victoire.

D'un autre côté, évidemment, le bilan est aussi extrêmement désespérant parce que pendant les deux ans qu'avait duré l'action intensive du comité qui allait être réellement légalisé – mais après la promulgation de la loi d'amnistie – nous avions cru pouvoir arriver à mettre un peu…, pas de morale, mais un peu de prudence dans la manière d'agir des services de sécurité avec les citoyens. Cependant les services de sécurité ont trouvé dans le terrorisme une incroyable justification de leur brutalité quotidienne, de leur violence, qui fait que souvent le terrorisme est utilisé comme une justification pour le maintien du pouvoir en place. Ali Bensaâd, assis à mes côtés, pourrait par exemple montrer l'instrumentalisation de la notion de terrorisme pour éliminer les gens qui gênent le pouvoir en place.

Pour nous, avant les « événements », nous avions cru être arrivés à une petite victoire : amener la société algérienne et certains organes de l'appareil judiciaire à considérer que la torture n'était pas un instrument de gestion des conflits sociaux dans un pays. Je peux citer un exemple : il y avait eu une évasion collective de prisonniers islamistes de la prison de Blida. La plupart avaient été rattrapés, torturés, et nous avions constitué pour la première fois en Algérie un comité qui comprenait deux juges du tribunal de Blida, plus le procureur de Blida, les deux ligues des droits de l'Homme et notre comité. Nous avions enquêté sur place à la prison de Blida où nous avions recueilli des témoignages de brutalités et de tortures. Nous voulions arriver à une prise de conscience que la torture devait être exclue du champ politique. Je me rappelle que le ministre de la Justice de l'époque nous avait reçus et avait donné son plein accord pour cette enquête. Maintenant, force est de reconnaître que ce qui allait

Éléments sous droits d'auteur

anouarbenmalek.free.fr

arriver ensuite allait faire reculer l'Algérie à un niveau plus terrible encore que 1988 et 1965. Plus terrible parce que d'un côté il y avait une barbarie absolument sans nom ; des gens qui découpent des bébés etc., tellement effroyable que la tendance naturelle des services de sécurité est de dire que devant ces barbares, nous nous avons tous les droits d'utiliser tous les moyens pour venir à bout du terrorisme. La société algérienne est aujourd'hui prisonnière d'une barbarie qui est utilisée par le pouvoir pour se maintenir en place. Alors, pourrons nous sortir de ce piège effroyable qui est tendu à la société algérienne, je ne sais pas, je pense que cela dépend de nous tous.

Je voudrais aussi rappeler – c'est le devoir de mémoire – que dans notre comité il y a eu des gens qui ont payé le prix cher. Je ne parle pas simplement des interpellations, des arrestations, mais de ceux qui ont été assassinés et en particulier la figure extraordinaire qu'était le professeur Benhadjikh, qui était vice-président de notre comité et qui a été assassiné pour ses idées de liberté, de progrès. Il disait une chose très simple : tout le monde a le droit de vivre en Algérie quelles que soient ses opinions.

Réponse à une question[1]

Le *Cahier noir d'Octobre* n'est qu'un jalon de l'histoire de la torture en Algérie. J'ai parlé en particulier de ce livre horrible de 1965 paru aux Éditions de Minuit avec des témoignages des gens torturés en 1965. Il est évident que la torture en Algérie constitue le moyen ultime du pouvoir contre la société et l'a toujours été. Ce qui est terrible avec la barbarie, c'est que le pouvoir maintenant arrive à avoir l'assentiment d'une partie de la population dans son utilisation de la torture alors qu'avant c'était le moyen le plus illégitime qui soit. Maintenant lorsque vous êtes en face d'individus qui peuvent découper des bébés, je parle au sens propre, beaucoup en Algérie acceptent que l'État, les services de sécurité, emploient la torture. C'est un piège très grave, car qui a employé une fois la torture l'emploiera tout le temps même lorsque la barbarie aura disparu. C'est pour cela que j'appelle ça un piège. Il est évident que l'État n'a pas attendu les barbares pour avoir recours à la torture, mais, et c'est

1. Cet argument a été évoqué suite à une question posée par Mohammed Harbi lors du colloque : « *Est-ce que vous pensez sérieusement que la barbarie des islamistes à elle seule engendre la pratique des services de sécurité ? Moi je me rappelle que ce problème des tortures se posait déjà dans les années soixante et que moi-même au FLN, j'ai interpellé Boumédienne,... et il m'a répondu avec l'assentiment de plus qu'une majorité – et même ceux qui pensaient comme moi se sont tus à ce moment-là – il a dit : "Donnez moi un autre moyen d'avoir des renseignements". Autrement dit, la torture était quelque chose de tout à fait légitime dans une situation de crise pour obtenir des renseignements. Ils n'avaient vraiment pas besoin de la barbarie. Les gens qu'ils avaient à arrêter, c'étaient des gens qui avaient des opinions politiques* ».

Éléments sous droits d'auteur

anouarbenmalek.free.fr

affreux de le dire, il a acquis presque une légitimité dans l'emploi de cette torture. Et il y a encore un travail énorme à faire en Algérie pour dire que la torture ne doit plus jamais être employée.

Je rappellerai deux exemples, et je pense que ce sont ces deux personnes qui devraient conclure parce que moi je n'ai pas le recul pour le faire. Je me rappelle d'un jeune homme qui en 1988 avait été torturé, battu, torturé dans de l'eau et castré. Et aussi le témoignage de quelqu'un qui vit dans la montagne et dont on a égorgé les enfants. C'est bien d'essayer de comprendre, c'est le propre de tout intellectuel, mais moi, dans cette question-là, je n'arrive pas encore à comprendre.

Éléments sous droits d'auteur

Que reste-t-il d'Octobre 88, vingt ans après ?

Octobre 2008

- Avez-vous été étonné par l'explosion de la violence en octobre 1988 ? Comment avez-vous perçu les faits à cette époque (manipulation...) ? Votre perception de ces faits a-t-elle évolué avec le temps et si oui, de quelle manière ?

Dans un pays censé être aussi étroitement surveillé que l'était l'Algérie à l'époque, le simple fait de savoir, plusieurs jours à l'avance qu'il allait y avoir « quelque chose » le 5 octobre était en soi surprenant. J'écrivais à l'époque des chroniques pour un hebdomadaire et je me rappelle des discussions, mi-curieuses mi-inquiètes, autour de cette rumeur persistante. L'ambiance en Algérie était, certes, électrique en cet été 88 : des caisses de l'État à peu près vides, des pénuries persistantes, des grèves importantes autour d'Alger, un discours provocateur du président, la mal vie et le chômage d'une partie importante de la jeunesse, la corruption généralisée… Malgré tout, la plupart d'entre-nous penchions, en général, pour l'hypothèse d'un désaccord important entre clans du pouvoir qui, cette fois-ci, entendaient régler leur « dispute » dans la rue, par masses interposées. Comme nous n'avions pas, comme la majorité de nos concitoyens, une très grande opinion sur l'honnêteté et l'engagement patriotique du personnel, tant militaire que civil, qui tenait l'Algérie dans ses griffes depuis l'indépendance, nous pensions que ce désaccord ne devait pas tant porter sur des choix politiques stratégiques engageant l'avenir du pays que sur la répartition mafieuse du gâteau constitué par la rente pétrolière ou par la monopolisation au profit de certains cercles du pouvoir d'activités hautement lucratives comme l'importation de médicaments, de sucre, etc. Le jugement, largement partagé était, naturellement, sévère : le régime méprisait ses « sujets » qui, à leur tour, le lui rendaient bien !

« Ça se passe *binathoum*, entre eux ! », voilà l'explication un peu résignée que nous donnions d'avance à ce qui menaçait d'éclater dans notre pays. La thèse de la manipulation ou, moins glorieusement, de « l'embrouille » comme on qualifie les coups fourrés entre truands, avait donc notre préférence. Rapidement cependant, quelques jours après le déclenchement des premières émeutes, et, surtout, après la fusillade de Bab El Oued, j'ai été convaincu, pour ma part, que la situation était, si l'on peut dire, pire. Ceux qui avaient, peut-être, « monté l'affaire » croyaient probablement que l'explosion serait locale et facilement maîtrisable, et qu'elle durerait juste le temps de montrer leurs muscles et leur pouvoir de nuisance à leurs associés du cartel qui dirigeait alors l'Algérie. Ils avaient sous-estimé la haine incroyable que leur vouait la jeunesse de ce pays. À eux tous, sans exception : président, gouvernement, Assemblée nationale, officiers supérieurs, caciques du FLN, services de sécurité… qui avaient ruiné et désespéré un pays pourtant riche. Ces mêmes aspirants manipulateurs avaient également sous-estimé (*et comment ont-ils pu être aveugles à ce point ?)* les islamistes qui, fort de leurs cinq meetings quotidiens dans les mosquées, attendaient impatiemment leur heure et n'entendaient, en aucun cas, se faire dicter leur agenda de la prise d'assaut politico-militaro-théologique de l'Algérie par moins rusés qu'eux.

La thèse de la manipulation tordue avait pourtant ceci de rassurant qu'elle impliquait que ses auteurs, puissants et dotés de l'omniscience prêtée à la terrible Sécurité militaire et à ses multiples avatars, avaient tout prévu et qu'ils se faisaient fort de ramener le calme aussi efficacement qu'ils

avaient déclenché le chaos. La suite des événements allait montrer qu'il n'en était rien. Nous découvrions, atterrés, que des malfaisants incompétents avaient ouvert la boite de Pandore de la violence, du meurtre généralisé et de la torture et, évidemment, n'avaient même pas songé qu'il faudrait la refermer un jour.

Aujourd'hui, je reste persuadé que l'explosion d'Octobre 1988, si elle a pu être déclenchée par de médiocres apprentis sorciers, a, par la suite, totalement échappé à ses initiateurs. La manipulation, en un sens, a été récupérée par le peuple, qui, par la suite, a été lui-même, et bien malheureusement, récupéré par les islamistes…

Le multipartisme a-t-il apporté une amélioration de la gestion démocratique des affaires en Algérie ?

Le multipartisme n'existe que formellement en Algérie. La gestion du pays n'en est pas devenu plus démocratique, elle reste toujours l'apanage d'un petit cercle restreint et mystérieux, dit des décideurs, et du président qu'ils ont choisi. La plupart des députés siégeant à l'Assemblée ne différent en rien, en terme de servilité envers le pouvoir, de leurs prédécesseurs qui siégeaient dans le parlement monocolore du temps du parti unique. Dans un sens, il y a seulement plus d'acteurs à rétribuer — grassement… — dans ce théâtre de la démocratie factice. Pour avoir une idée de l'ampleur de cet asservissement des différents partis politiques, il n'y a qu'à donner l'exemple de la loi sur la conversion et sur l'exercice des cultes autres que le culte musulman majoritaire. Ces textes ont été votés sans opposition par toutes les sensibilités et les partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale, de la gauche extrême (mais oui !) à son symétrique islamiste de l'autre côté ! Il n'y a pas eu au moins un député s'élevant publiquement contre cet assassinat de la liberté individuelle ou soulevant, même timidement, l'argument de l'inconstitutionnalité de ces nouvelles « lois »…

Il y a eu, malgré tout, une avancée importante, précieuse même, en ce qui concerne la presse privée, avancée qui ne concerne en rien les médias lourds qui restent totalement, et souvent de manière grotesque, sous l'emprise directe de la présidence. Cette relative liberté de la presse privée reste fragile, le pouvoir n'hésitant pas, sous les prétextes les plus divers, à harceler et à embastiller les journalistes trop curieux. N'oublions pas aussi ces dizaines de journalistes assassinés par les terroristes et leurs complices pour le simple crime d'avoir été journalistes…

En tant que membre fondateur du Comité national contre la torture — et j'ai lu votre contribution pessimiste sur l'état de la lutte contre la torture dans "Émeutes et mouvements sociaux"—, comment lutter contre la torture dans l'Algérie actuelle, avec quels arguments face à l'argument ultime des tortionnaires, qui était aussi celui de Boumediene ?

La lutte contre la torture est terriblement difficile à mener en Algérie : les années de terreur absolue sont passées par là et le standard de l'inacceptable a beaucoup baissé en Algérie. La torture continue, évidemment, mais elle a été banalisée par les horreurs qui ont été commises pendant les pires années du terrorisme. Au nom de la religion, les terroristes ont légitimé la torture contre ceux qu'ils traitent de mécréants ; au nom de la lutte anti-terroriste, les services de sécurité ont légitimé la torture contre ceux qu'ils pourchassent. Une partie du peuple, qui subit la violence de toutes parts, est, en quelque sorte, mithridatisée : elle s'indigne beaucoup moins, elle est prête à accepter des

choses qu'elle aurait trouvé épouvantables auparavant. De plus, la libération sans jugement et le retour à la vie « ordinaire » de terroristes qui ont accompli au su et au vu de la population des forfaits monstrueux contribuent fortement à cette banalisation : on peut avoir tranché la gorge de dizaines d'innocents, brûlé des bébés, violé des femmes et retrouver quand même une virginité politique et sociale en Algérie. Je suis donc pessimiste, mais bon, on peut être pessimiste et vouloir quand même poursuivre le combat.

Une dernière chose : la libération des émeutiers en novembre 1988 a-t-elle réellement donné lieu à une loi d'amnistie, comme je crois l'avoir lu dans votre texte, ou bien cette amnistie était-elle "plus factuelle que juridique » ?

On peut répondre les deux à la fois : des textes alambiqués et ambigus ont été votés qui dégageaient la responsabilité juridique de facto de tous les intervenants de deux côtés de la barrière, mettant sur le même plan les tortionnaires et leurs victimes. Quant il y eu reconnaissance partielle par l'État d'un préjudice, l'enrobage de cette reconnaissance a été particulièrement humiliant pour les victimes des sévices des forces de l'ordre. Savez-vous que la prise en charge (très insuffisante…) de ces derniers, souvent mineurs, traumatisés à vie, torturés à l'électricité, bastonnés, violés, s'est faite par le truchement de la CNASAT, l'équivalent de la Sécurité sociale, en tant, tenez-vous bien, qu'*accidentés du travail* ! Tout a été mis en œuvre pour que l'amnistie se transforme à la longue, comme toujours en Algérie, en amnésie.

Afrique Magazine

ANOUAR BENMALEK PARLE D'OCTOBRE 1988
«Une sombre magouille d'apprentis sorciers incompétents»

***Le Soir d'Algérie*, 5 octobre 2008**

Octobre 1988, c'est déjà si loin, vingt ans. Chez nombreux, il ne subsiste qu'en vagues réminiscences, parfois en rien qu'une sorte de brusque et filante rupture dans l'univers linéaire d'alors. Anouar Benmalek, mathématicien, nouvelliste et écrivain, s'interdit, lui, de se complaire dans une attitude détachée. On comprend, chez lui, cet « entêtement» à revisiter constamment ce douloureux épisode de l'histoire contemporaine. « Octobre 1988 m'a fait accéder à l'âge adulte politique», avoue-t-il. Nul doute. Anouar Benmalek, contrairement à d'autres, ne s'est pas contenté de lire en intellectuel la tragédie d'octobre 1988. Il a été acteur engagé, tant la répression et la torture le rebutaient au plus haut point. Avec quelques camarades, il a fondé le Comité national contre la torture qu'il a animé en tant que secrétaire général jusqu'en 1991. Il a énormément écrit. Dans la presse et dans des tribunes libres. Inlassablement, il a lutté pour que justice soit faite. Il ne lâche toujours pas prise. On le découvre aussi lucide qu'il l'était au moment des évènements, aussi jaloux de sa cause et aussi engagé.

Octobre 88, c'était le soulèvement populaire. C'était également la répression féroce dont le pouvoir avait abusé pour rétablir l'ordre. Vingt ans après, quelle appréciation faites-vous de ces événements qui ont marqué un tournant dans l'histoire contemporaine du pays ?

Pendant longtemps encore, s'affronteront en Algérie les tenants de la création *ex-nihilo* des émeutes d'Octobre 88 et de leur manipulation par de sombres officines du pouvoir et ceux, moins nombreux il est vrai, de l'explosion populaire spontanée engendrée uniquement par la grave détérioration des conditions économiques et sociales que connaissait l'Algérie à cette époque de chute des cours du pétrole, de pénuries récurrentes des produits de première nécessité, de totale incompétence de l'administration et de la provocation insupportable que constituaient la corruption

et la prédation ostensible des richesse du pays par les membres de la caste dirigeante et de ses satellites.

Je ne trancherai pas entre les uns et les autres à l'aide, par exemple, d'arguments historiques nouveaux ou de témoignages inédits (ou, mieux, d'aveux…) d'acteurs du pouvoir alors en place. Je pencherai plutôt pour une synthèse des deux explications. D'abord, un complot médiocre de certains clans du pouvoir en vue de créer une agitation dans le pays destinée à dire au clan opposé : « Attention, je vais te montrer une partie de ma capacité de nuisance si tu refuses d'accorder, à moi et à ceux que je représente, la part qui me revient de droit dans la nouvelle redistribution de la rente, tant symbolique que financière, que tu te permets d'envisager sans mon accord ! »

Ensuite, des émeutes censées n'être qu'un moyen de pression et, donc, supposées « contrôlées et contrôlables », qui échappent brusquement à leurs instigateurs et deviennent un moyen d'expression inédit et violent des frustrations et des aspirations d'une bonne partie de la jeunesse algérienne, prise au piège d'un système en bout de course qui ne lui offre plus comme perspective d'avenir que désespoir et chômage, cela sans que, paradoxalement, cette même jeunesse ne manifeste de demandes explicites de plus de démocratie politique et, encore moins, d'instauration du multipartisme !

En résumé, pour faire simple : une sombre magouille d'apprentis sorciers incompétents et incendiaires, débouchant sur un embrasement d'une partie de la jeunesse et, accessoirement et bien involontairement, sur la mise en selle du mouvement islamiste ! J'avais suivi les émeutes pratiquement de bout en bout, comme citoyen et comme chroniqueur d'un hebdomadaire. Je me rappelle très bien cette sensation très forte d'assister en direct à un coup monté en train d'échapper à ses instigateurs : cette rumeur annonçant les manifestations plusieurs jours à l'avance ; ces policiers suivant de loin les manifestants comme s'ils avaient reçu l'ordre de n'intervenir en aucun cas, quels que soient les déprédations commises ; ces mystérieux occupants de voitures noires dont parlait tout le monde et qui auraient encouragé les émeutiers, désignant même les établissements publics à brûler ; la brusque montée de la tension et l'intervention, comme un coup de tonnerre, de l'armée et des services de police avec l'utilisation sans limite de tous les moyens de répression : tirs à vue, emprisonnements de jeunes Algériens par milliers, utilisation sur une large échelle de la torture comme aux pires moments de la bataille d'Alger…

J'ai eu à discuter, pour le besoin d'un article, avec des responsables de différentes institutions sécuritaires accusées d'avoir pratiqué la torture contre les manifestants d'octobre 1988. Chacun de ces responsables s'échinait, dans un même mouvement, à disculper le corps ou l'institution dont il dépendait et à insinuer lourdement que c'était l'autre corps ou l'autre institution, perçue comme rivale ou

dirigée par un autre clan, qui était responsable de ces graves atteintes à l'intégrité physique de citoyens algériens…

La révolte juvénile d'alors peut-elle être comprise comme une révolution aboutie ?

Le pouvoir algérien a fait preuve, depuis les émeutes d'Octobre 1988, de sa capacité extraordinaire à survivre à tous les coups du sort. De ce point de vue, malheureusement, la révolte des jeunes désespérés d'Octobre n'a pas apporté de changements structurels fondamentaux dans la manière dont ce pays est géré depuis son indépendance. À part l'existence, largement nominale, de partis d'opposition, le personnel politique n'a pas vraiment changé, ni dans ses réflexes profonds de mépris du peuple, ni dans l'allégeance habituelle qu'il doit montrer aux véritables maîtres de l'Algérie, je veux parler d'une poignée de chefs de l'armée. Une des caractéristiques les plus extraordinaires du pouvoir algérien (la seule, peut-être, portée à ce point d'excellence) est sa capacité à corrompre tous ceux qui, à un moment ou un autre, se trouvent pas loin de sa sphère d'influence. Un peu à l'instar d'un trou noir dans l'espace qui avale irrémédiablement tout astre passant dans son voisinage…

Regardez un peu notre Assemblée nationale, censée représenter l'échiquier politique national, de son extrême gauche à sa droite islamiste conservatrice. Avez-vous déjà entendu parler d'affrontements politiques fondamentaux dans cette enceinte ? Comment cela se fait-il que tous ces hommes et ces femmes, si différents dans leurs idéologies, soient, au fond, toujours d'accord pour avaliser sans rechigner les projets de loi qu'on leur soumet ? Avez-vous déjà entendu parler d'un texte important (par exemple, celui ayant trait à la limitation scandaleuse de la liberté de croyance religieuse, pourtant garantie par la Constitution) proposé par le gouvernement qui aurait été rejeté, ou *simplement* combattu avec acharnement par une partie de cet hémicycle, au point de le clamer clairement et sans ambiguïté dans les médias et de refuser de le voter ? En quoi cette Assemblée soi-disant « multipartisane » diffère-t-elle de l'ancienne Assemblée béni-oui-oui du parti unique ?

Il faut croire, malheureusement, que les prébendes financières et politiques distribuées généreusement par le pouvoir en place suffisent à anesthésier largement la conscience des représentants du peuple. Les morts et les suppliciés d'Octobre n'ont pas réussi à changer la donne fondamentale qui prévaut dans notre pays, comme, hélas, dans tous les autres pays dits frères : immuable dans sa substance depuis des décennies, le pouvoir dirige, le peuple subit et l'opposition dite officielle, domestiquée et servile, applaudit à tout rompre.

La torture la plus abjecte a été pratiquée à grande échelle. Vous avez eu, en tant qu'animateur du Comité national contre la torture, à entendre des témoignages poignants des victimes.

Une des grandes épreuves de ma vie a été de participer, comme les autres militants du Comité national contre la torture, à la collecte des témoignages des torturés d'Octobre 1988. Pour moi, jusqu'alors, le mot torture faisait d'abord référence à celle pratiquée par les militaires français sur les maquisards algériens pendant la guerre d'indépendance. J'avais, certes, lu les témoignages insupportables des torturés d'El Harrach, suppliciés en 1965 par les forces de sécurité algériennes après le coup d'État du colonel Boumediene. Comme bon nombre de mes concitoyens, j'avais préféré choisir l'explication rassurante d' un « accident » de notre histoire nationale, abominable mais limité.

Je me trompais évidemment, mais je ne savais pas encore à quel point ! Octobre 88 (et la suite…) a révélé que la torture et les mauvais traitements physiques demeuraient, pour une bonne partie du régime algérien, un réflexe irrépressible et l'outil privilégié de « gestion » de la différence et de la dissidence politiques.

Le Cahier noir d'Octobre, publié en Algérie en 1989, recense les abominations commises par l'armée et la police à l'encontre de la jeunesse de son propre pays. C'est un long catalogue du calvaire vécu par les jeunes émeutiers, allant de la baignoire et de l'électricité au viol et à la castration par le biais du tiroir refermé violemment sur le sexe. C'est un document important à double titre : contre l'oubli de la parole des victimes, et contre l'oubli des crimes des tortionnaires. Dans un pays comme le nôtre, les crimes dont on ne se souvient pas sont ceux-là qui se répètent ! C'est pour cela que j'ai pris l'initiative de « republier » sur Internet ce *Cahier noir d'Octobre* et ses témoignages déchirants sur l'ignominie qui a, durant ces journées de 1988, profondément avili le visage de notre pays. L'avenir d'une nation ne se construit pas sur le déni du passé. L'amnésie volontaire (synonyme, chez nous, du mot amnistie) consiste à ignorer dangereusement la profondeur de la blessure du corps social. Celle-ci, traitée par l'humiliation de l'oubli imposé, finit inévitablement par s'envenimer et se transformer en une gangrène funeste.

Il n'y a eu, à notre connaissance, aucune poursuite engagée, encore moins de procès contre les auteurs de ces tortures. Comment expliquez-vous cela ?

Une suite de petits textes votés à la sauvette par un parlement aux ordres a abouti, assez rapidement après Octobre 1988, à un mélange d'amnistie *de jure* et *de facto*. Le résultat, en termes pratiques, aboutit, d'une part, à ce qu'aucun tortionnaire officiel ne puisse être poursuivi pour ses crimes ; et, d'autre part, à ce que les victimes d'Octobre, quand elles réussissent à faire reconnaître par l'État algérien la réalité du préjudice subi, sont indemnisées (et bien chichement) comme accidentés du travail ! Vous avez bien lu : *accidentés du travail*…

Les victimes, dont certaines sont mutilées à vie, ressentent évidemment bien douloureusement l'ironie cruelle de cette catégorisation administrative : accidentés… du travail des forces de sécurité !

Vous avez eu à prendre la parole publiquement et à écrire énormément. Mais cet engagement actif est demeuré quasi solitaire. Ils n'étaient pas nombreux, les intellectuels, à user des instruments qui sont les leurs pour dénoncer la torture. Avaient-ils peur ou ne prenaient-ils pas seulement pas conscience de l'étendue du drame ?

Ils n'ont pas été rares, pourtant, les Algériens et les Algériennes qui se sont élevés en leur temps, contre la torture et les atteintes contre les droits de l'homme et de la liberté en Algérie. Un certain nombre d'entre eux l'ont même payé de leur vie. À ceux-là, on ne rendra jamais assez hommage. De tout temps, on a soutenu un peu trop légèrement en Algérie que les intellectuels, les journalistes et les artistes ne remplissaient pas leur devoir envers leur nation, alors que tant d'entre eux ont été assassinés, ces dernières années, dans une relative indifférence, parfois dans des conditions épouvantables, pour des idées qu'ils pensaient justes et porteuses de progrès social. Le drame est que la plupart d'entre eux ne sont même pas considérés par le peuple pour lequel ils se sont sacrifiés comme des martyrs de la démocratie ou des héros à ériger en exemple de probité et de courage civique à la jeunesse algérienne tellement en mal de repère !

Qu'a-t-il manqué, selon vous, à Octobre 88 pour véritablement révolutionner les moeurs politiques en Algérie ?

Notre pays fait partie d'une aire civilisationnelle pour laquelle les idées de démocratie politique, d'alternance pacifique au sommet de l'État, de tolérance et d'acceptation des minorités, politiques ou autres, sont, au fond, des concepts

radicalement nouveaux. Le monde arabe, historiquement, considère avec fatalité (et, disons-le tout net, avec une certaine complaisance dans la résignation) que le chef est, par définition, celui qui détient la force, que détenir la force donne le droit d'en abuser, et que le seul moyen de changer de chef est l'usage de la violence et non les moyens pacifiques de l'élection démocratiquement contrôlée. De là, une conséquence néfaste, et, à peu près acceptée jusqu'à présent par la société arabe : *le chef se voit presque en calife disposant de tous les droits quasi divins que lui procure le contrôle des organes de coercition de l'armée et de la police, en particulier celui de se maintenir le plus longtemps possible au pouvoir par tous les moyens légaux ou illégaux* ! En réalité, il n'y a plus d'illégalité stricto sensu puisque le chef définit lui-même le contenu de la légalité !

Chez nous, par exemple, les fraudes électorales ne suscitent pas l'indignation massive qu'elles devraient provoquer. Il semble presque aller de soi que l'administration ne puisse se prévaloir de la neutralité prévue par la Constitution pendant les élections, mais soit obligée de se mettre au service des basses besognes du pouvoir en place. Cela ne choque pas autant que cela devrait. Dans le monde arabe, nous avons, pour parler un peu brutalement, les pouvoirs politiques que nous méritons !

C'est cela qui, à mon sens, explique qu'Octobre 88 n'ait pas suffi pour changer de régime : manquait l'essentiel, c'est-à-dire une envie irrésistible de plus de démocratie *par la majorité* du peuple alors que seule une minorité désirait ardemment cette démocratie et se battait pour elle. C'est un constat amer, je le reconnais, mais que la suite des événements (comme la fascination d'un pan entier de notre société pour les méthodes autoritaires des partis islamistes) semble conforter.

Vous demeurez, vingt ans après, marqué par les événements d'octobre 88. Vous n'avez pas, si l'on peut dire, tourné la page. Ce passé fait partie de votre présent. Vous portez toujours un regard lucide mais surtout critique. Est-ce à dire que vous saisissez dans le vécu algérien présent quelques ingrédients qui ont fait éclore octobre 88 ?

D'une manière très brutale, Octobre 1988 m'a fait accéder à l'âge adulte politique, je veux dire par là que j'ai compris une fois pour toutes que nous ne pouvions plus rien attendre du régime pervers qui dirigeait l'Algérie et que c'était à nous, citoyens ordinaires, d'agir pour changer, ne serait-ce que de très peu, la lamentable situation d'handicapés civiques qui était notre lot en tant qu'Algériens. L'exemple des jeunes torturés qui avaient accepté de témoigner à visage découvert contre leurs tortionnaires m'a permis également de dépasser un peu la peur

paralysante que j'éprouvais alors, comme tout un chacun, devant les organismes de sécurité de notre pays, si redoutés parce que trop souvent au service du pouvoir au lieu de l'être à celui du pays.

Ce passé, ainsi que les terribles années de terrorisme qui ont suivi, fait partie, évidemment, de mon présent d'intellectuel et d'écrivain. Ces événements si douloureux irriguent, d'une manière profonde, pratiquement tous mes livres et l'ensemble de ma réflexion.